

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023



**apcars**  
Association de Politique Criminelle  
Appliquée et de Réinsertion Sociale

## Sommaire

- | 1 | Rapport moral
- | 3 | L'essentiel de l'APCARS
- | 4 | Faits marquants 2023
- | 6 | Au cœur de la justice
  - | 7 | Enquêtes au pénal
  - | 15 | Contrôles judiciaires socio-éducatif
  - | 21 | Stages de sensibilisation / responsabilisation
- | 28 |auprès des publics à (ré)insérer
  - | 29 | Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
  - | 40 | Points d'accès au droit en détention (Bouches-du-Rhône)
  - | 43 | Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA
- | 46 | Aux côtés des victimes : Bureau d'aide aux victimes du tribunal judiciaire de Créteil (service France Victimes 94)
- | 50 | Entre auteurs et victimes : la justice restaurative
- | 53 | Bilan financier
- | 60 | Remerciements
- | 61 | Glossaire
- | 62 | Contacter l'APCARS

# CHIFFRES CLÉS

200 professionnels

Interventions dans 4 tribunaux judiciaires :  
Paris, Créteil, Bobigny et Marseille

41 360 personnes rencontrées

Budget annuel : 11 802 000 €

# RAPPORT MORAL



*Les Loi de programmation et de réforme pour la justice (LPJ du 23 mars 2019), Loi pour la confiance dans la justice (du 22 décembre 2021), la Politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales (impulsée par le Grenelle des violences conjugales) et la Politique du logement d'abord ont continué d'impacter et orienter les actions de l'APCARS en 2023.*

Les activités de l'APCARS ont continué de se développer sensiblement en 2023, notamment les ESR (*enquêtes sociales rapides*), les EP (*enquêtes de personnalité*), le CJ (*contrôle judiciaire*) et nos CHRS (*centres d'hébergement et de réinsertion sociale*). En 2023, plus de 41 000 personnes ont été rencontrées dans tous les services de l'APCARS.

Ainsi le nombre d'ESR réalisées (plus de 27 000) a encore fortement cru en 2023 avec une hausse de 11 %. Cette augmentation générale présente toutefois un contraste entre les services d'Ile de France, dont les réalisations sont globalement en hausse, et celui de Marseille, en baisse, celle-ci pouvant être imputable notamment au mouvement contestataire des forces de police, intervenu à partir d'août 2023, en réaction au placement en détention d'un policier pour des faits de violences lors d'une interpellation. Cette hausse nous a conduit bien évidemment à recruter de nouveaux salariés.

Le nombre d'EP réalisées (près de 864) a également cru de 9 % avec, à l'inverse des ESR, une très forte augmentation des EP déposées à Marseille en raison des nouvelles orientations de la politique pénale et de la nature des faits à traiter (forte proportion des trafics de stupéfiants relevant de la criminalité organisée). En 2023, le nombre d'EP demandées a été supérieur au nombre d'EP réalisées (cette tendance avait déjà été observée en 2022) notamment à Marseille. Il en a découlé de fortes tensions sur nos services car il a fallu, pour faire face à ce pic d'activité, effectuer des recrutements constants, former les nouveaux professionnels et désigner plus de professionnels pour la relecture des EP. A noter aussi que les EP peuvent concerner des victimes (près de 5 % des enquêtes réalisées en 2023).

L'activité CJ, souvent assortie d'un suivi *socio-éducatif* (CJSE), a continué d'augmenter en 2023 avec plus de 1 300 nouvelles mesures (en hausse de 4 %). Cette augmentation est régulière depuis le Grenelle sur les *violences conjugales* (VC) de 2019, essentiellement de mesures courtes en matière de VC. Nous avons veillé à continuer d'améliorer et renforcer ces dispositifs : renforcement de la prise en charge psychologique des auteurs de VC et intrafamiliales, participation à une recherche action devant aboutir à la création d'outils criminologiques pouvant être utilisés par les services de CJ, lancement d'un atelier parentalité pour les auteurs et autrices de violences intrafamiliales. Le développement de l'antenne marseillaise du CPCA (*centre régional de prise en charge des auteurs de violences conjugales*) a conforté aussi notre prise en charge de ce public

en pré sentenciel. Le CPCA co-existe avec nos outils que sont les groupes de paroles et les stages.

L'évolution de l'activité sur l'aide aux victimes, dans le Val-de-Marne, est par contre plus nuancée. En 2023, plus de 77 000 victimes ont été contactées et/ou accompagnées par les services du BAV (*bureau d'aide aux victimes*) de Créteil, soit une baisse par rapport à 2022, mais compensée par une augmentation des entretiens réalisés. De fait, les actions du BAV n'ont plus vocation à venir toucher plus de public, mais apporter une véritable expertise de l'évaluation de la victime et de sa procédure afin de permettre un meilleur accompagnement : contact des victimes de VC dont le conjoint va prochainement sortir de détention, évaluation automatique BAR (*bracelet antirapportement*) au sujet des victimes de VC dans le cadre des comparutions immédiates, création du premier groupe de paroles pour les femmes victimes de violences sexuelles, notifications aux victimes du classement sans suite de leur plainte, en association avec le Parquet prise de contact avec les victimes afin de recueillir leur accord en vue de la correctionnalisation de leur procédure pour viol.

L'APCARS organise l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de *publics justice* en grande précarité, dans ses deux CHRS (*centres d'hébergement et de réinsertion sociale*) à Paris (CHRS Belleville) et à Marseille (CHRS Athènes) grâce à 175 places d'hébergement. Les personnes accompagnées sont des personnes libérées définitivement de prison et des

personnes sous-main de justice (en attente de jugement ou condamnées et exécutant tout ou partie de leur peine en milieu ouvert). L'action des travailleurs sociaux est complétée par des chargés de l'hébergement et de l'insertion professionnels et des psychologues et juristes pour l'accompagnement en santé et de permanences juridiques.

Le CHRS Belleville a 130 places individuelles et a accueilli 235 personnes en 2023 (hébergement en diffus) dont 29 personnes accompagnées dans le cadre du dispositif APVC (*accompagnement et prévention des violences conjugales*) et 24 en placement extérieur.

Le CHRS Athènes a 35 places individuelles de CHRS et a accueilli 70 personnes en 2023 (hébergement aussi en diffus). La nouveauté de 2023 est une convention départementale signée en juin 2023 entre le Parquet, le SIAO, le SPIP, les CPCA et les opérateurs d'hébergement (dont l'APCARS) pour octroyer 15 places de logements (dont 10 à l'APCARS) pour l'éviction du domicile conjugal d'auteurs de VC en collaboration avec les contrôleurs judiciaires, la coordonnatrice CPCA et les CPIP du SPIP de Marseille. Cela a permis d'accueillir 20 personnes.

L'APCARS Marseille a aussi lancé un projet de JRP (*justice résolutive des problèmes*) qui vise à l'accompagnement et au soin de personnes présentant une problématique addictive, ainsi qu'un risque élevé de réitération d'infractions.

L'APCARS a accueilli en 2023 plus de 1 400 stagiaires pour des stages de sensibilisation et de responsabilisation en hausse de

35 % par rapport à 2022. Près des deux tiers de ces stages sont des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes (à Créteil et à Marseille). L'année a connu une forte augmentation des stages de citoyenneté (à Marseille) et des stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels (à Paris, mais aussi avec les premiers stages à Marseille), tandis que les stages de sensibilisation sur les dangers de l'usage de produits stupéfiants (à Paris) ont été stables.

Concernant la justice restaurative, l'année 2023 a été marquée par le fort développement d'une quarantaine de mesures à caractère restauratif (médiations restauratives et conférences restauratives qui ont bénéficié à près de 70 personnes (jeunes et adultes). L'association a, en parallèle, contribué à sensibiliser à la justice restaurative près de 780 professionnels en 2023.

L'année 2023 a par contre connu certaines évolutions et changement notables. Nous avons ainsi décidé la fermeture de notre établissement à La Réunion. Lancé en 2018, cet établissement n'avait pas atteint de taille critique et restait trop limité dans ses activités. Par ailleurs, les lieux d'accueil RSA font dorénavant l'objet d'un marché public et non plus d'une convention. Aussi, en 2023, pour notre activité RSA à Marseille, nous avons répondu et remporté un marché public (en coopération avec une autre association), mais cela a entraîné une baisse de nos effectifs. Enfin depuis juin 2023, le siège de l'APCARS a quitté la cour d'appel de Paris.

Pour faire face à l'évolution sensible de l'activité, les effectifs de

l'APCARS ont cru de 9 %. Ainsi les ETP (équivalent temps plein) sont passés de 119 fin 2022 à 130 fin 2023 (89 % de femmes), pour un effectif global de 148 salariés.

Si l'APCARS a continué de renforcer ses fonctions support au siège et poursuivi sa consolidation financière, les perspectives présentent cependant de nombreuses difficultés à venir, partagées avec le secteur associatif dans son ensemble, et auxquelles devra s'attacher l'association : baisse de financements de nos partenaires et prescripteurs, remise en cause de certaines activités, changement radical à venir du mode de financement de nos CHRS, concurrence entre associations, difficultés de recrutement et turnover, effets de l'inflation sur l'évolution de nos coûts, etc.

Fière de ses équipes compétentes, très professionnelles et motivées, et ancrée dans l'action et le soutien de nos fédérations, l'APCARS va devoir continuer de se renforcer, développer de nouveaux projets et diversifier ses financements, tout en continuant à servir au mieux nos prescripteurs de la justice et du secteur social.

André Zervudachi,  
Président de l'APCARS



# L'ESSENTIEL DE L'APCARS

<h2>PARIS</h2>	<h2>VAL-DE-MARNE</h2>	<h2>SEINE-SAINT-DENIS</h2>	<h2>BOUCHES-DU-RHÔNE</h2>
<p><b>ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES</b> (TJ de Paris) 12 421 enquêtes</p>	<p><b>ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES</b> (TJ de Créteil) 4 108 enquêtes</p>	<p><b>ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES</b> (TJ de de Bobigny) 6 239 enquêtes</p>	<p><b>ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES</b> (TJ de Marseille) 4 296 enquêtes</p>
<p><b>ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ</b> (TJ de Paris) 291 enquêtes déposées</p>	<p><b>ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ</b> (TJ de Créteil) 116 enquêtes déposées</p>	<p><b>ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ</b> (TJ de Bobigny) 174 enquêtes déposées</p>	<p><b>ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ</b> (TJ de Marseille) 170 enquêtes déposées</p>
<p><b>STAGES DE SENSIBILISATION AUX DANGERS DE L'USAGE DE PRODUITS STUPÉFIANTS</b> Paris 151 stagiaires</p>	<p><b>CONTRÔLES JUDICIAIRES</b> (TJ de Créteil) 637 contrôles reçus</p>		<p><b>CONTRÔLES JUDICIAIRES</b> (TJ de Marseille) 669 contrôles reçus</p>
<p><b>STAGES POUR AUTEURS D'ACHAT D'ACTES SEXUELS</b> Paris 124 stagiaires</p>	<p><b>STAGES DE RESPONSABILISATION POUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES</b> (TJ de Créteil) 429 stagiaires</p>	<p><b>JUSTICE RESTAURATIVE</b> SERVICE RÉGIONAL ILE DE FRANCE 30 médiations restauratives et 9 conférences restauratives 89 personnes dans le cadre de stages de citoyenneté 778 personnes sensibilisées</p>	<p><b>STAGES DE CITOYENNETÉ</b> (TJ de Marseille) 201 stagiaires</p>
<p><b>CHRS BELLEVILLE</b> 75019 235 personnes accompagnées</p>	<p><b>AIDE AUX VICTIMES</b> (TJ de Créteil/UMJ/MJD) 7 731 victimes reçues</p>		<p><b>STAGES DE RESPONSABILISATION POUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES</b> (TJ de Marseille) 490 stagiaires</p>
<p><b>CONTRÔLES JUDICIAIRES</b> (TJ de Paris) 16 reçus</p>		<h2>LA RÉUNION</h2> <p><b>ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ</b> (TJ de Saint Denis et Saint Pierre) 80 enquêtes déposées</p> <p><b>CONTRÔLES JUDICIAIRES</b> (TJ de Saint Denis et Saint Pierre) 31 contrôles reçus</p>	<p><b>STAGES POUR AUTEURS D'ACHATS D'ACTES SEXUELS</b> 15 stagiaires</p>
			<p><b>STAGES DE RESPONSABILITÉ PARENTALE</b> 12 personnes</p>
			<p><b>GROUPES DE PAROLES POUR AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES</b> (TJ de Marseille) 272 bénéficiaires</p>
			<p><b>CHRS ATHÈNES</b> (13006) 70 personnes accompagnées + 20 ALT</p>
			<p><b>POINTS D'ACCÈS AU DROIT</b> (5 établissements pénitentiaires) 1 420 consultations</p>
			<p><b>LIEU D'ACCUEIL RSA</b> (Marseille) 721 personnes suivies</p>
			<p><b>RELAIS RSA</b> (Les Baumettes et Luynes) 291 personnes suivies</p>

# FAITS MARQUANTS 2023



## JANVIER

- Paris : installation de Julie BRÉMENT comme assessesseur citoyen pour la chambre de l'application des peines élargie de la cour d'appel de Versailles
- Marseille : audit financier du conseil départemental ; lancement des projets JRP parquet et siège (phase de construction de ses deux projets financés par la MILDECA nationale, par des comités de pilotage mensuels organisés toute l'année 2023) ; aval de la DDETS pour le déploiement de places d'éviction pour auteurs de violences conjugales
- Direction : Intervention à l'université dans le cadre d'un cours : introduction à la criminologie-DU violences et santé ; rencontre APCARS/NEXEM (syndicat employeur)

## Février

- Bobigny : prise en charge d'enquêtes complémentaires à la demande de présidents de chambres correctionnelles pour des dossiers spécifiques
- Paris : intégration au cloud avocat pour la transmission des enquêtes sociales rapides
- Marseille : déménagement du service RSA et du service Justice au 22 cours Pierre Puget ; annonce du conseil départemental du non renouvellement des conventions annuelles du Lieu d'accueil et de l'ouverture et de la publication en 2024 d'un marché public et rapprochement de l'association marseillaise CCO, pour une réponse commune dans le cadre d'un groupement solidaire pour répondre au nombre d'ETP définis dans le marché public et sur un territoire différent à savoir les 5 et 6ème arrondissements (correspondant à notre lieu d'exécution) ; comité de pilotage pour le Relais RSA Baumettes avec une extension à Luynes – décision prise en 2024 de financer 2 ETP ; au CHRS : recrutement d'un TS supplémentaire dédié à l'accompagnement des auteurs de VC pour les 10 nouvelles places confiées en ALT
- Direction : mise en place de supervision des cadres

## Mars

- Bobigny : accueil d'une stagiaire en formation de l'ENM ; recrutement au sein de l'équipe salariée
- Paris : accueil d'une auditrice de justice - réunion interservices ESR
- Créteil : commission pré-sententielle avec Citoyens et Justice
- Marseille : comité de pilotage PAD en présence du CDAD, autorités judiciaires, chefs d'établissement, SPIP, barreau... ; participation à la vie régionale de Citoyens et Justice et à leur groupe de travail national « CJ »
- Justice restaurative : renouvellement de la convention partenariale avec le TJ de Créteil et le CDAD
- Direction : contrat avec nouveau prestataire informatique

## Avril

- Paris : réunion avec le parquet au sujet des deux stages de sensibilisation : achat d'actes sexuels et usage de stupéfiants ; réunion avec le SPIP75 ; observations croisées en enquêtes sociales rapides entre salariés
- Créteil : travail préparatoire avec la juridiction et les professionnels de l'indemnisation en vue de créer de nouvelles plaquettes en matière de préjudice corporel à destination des victimes et des professionnels qui les accompagnent ; rencontre équipe ESR et les 2 présidents de comparution immédiate ; mise en place de la nouvelle ligne départementale à destination des victimes de violences « Un premier pas » dont l'APCARS est partenaire ; reprise de l'activité du CLAVIF, aujourd'hui IDEFAV
- Marseille : participation à la commission mineurs mise en place par la ville de Marseille (service prévention de la délinquance) suite à la publication d'un marché public et la candidature de l'APCARS Marseille retenue, pour la prise en charge de mineurs impliqués dans des trafics de stupéfiants de faible intensité. Démarrage des orientations en septembre ; rencontre parquet mineurs, pour la mise en place d'un stage responsabilité parentale – alternatif aux poursuites

## Mai

- Paris : rencontre avec le nouveau vice-procureur en charge des relations partenariales ; réunion avec la hiérarchie policière pour la sécurisation des entretiens d'enquêtes sociales rapides
- Marseille : participation à la vie régionale de Citoyens et Justice (C&J) et à leur groupe de travail national « CJ » ; rencontre avec la chargée de mission à C&J sur les questions égalité H/F et présentation de l'antenne marseillaise du CPCA ; au CHRS, rencontre SI-SIAO pour les places ALT
- Justice restaurative : conférence dans le cadre du CIPDR (conseil interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation)
- Direction : déménagement de la direction dans le IX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ; mise en place d'un groupe d'analyse des pratiques pour les cadres socio-éducatifs

## Juin

- Paris : réunion avec l'UEAT ; réunion avec le parquet pour la relance du dispositif COPJ ; accueil de stagiaires en licence de droits
- Bobigny : réunion avec le procureur de la République et la secrétaire générale du parquet pour échanger sur les difficultés rencontrées au dépôt de police du tribunal et trouver des solutions pour une meilleure gestion des flux de ce site ; rencontre avec la nouvelle directrice du SEAT afin de pouvoir articuler au mieux nos différents services et leurs nécessités ; participation à la journée d'intervention du procureur général près la Cour de Cassation « Regards sur la Justice »
- Justice restaurative : conférence organisée au sein de la juridiction de Créteil en collaboration avec le barreau du Val-de-Marne et en présence de la réalisatrice du film « Je verrai toujours vos visages » et témoignage de 2 participants
- Marseille : conseil d'administration de l'APCARS, rencontre des équipes marseillaises et repas aux « Beaux mets » au CP des Baumettes ; participation aux COMVIF plénières (2 fois par an) et aux COMVIF opérationnelles (tous les 2 mois) pour l'examen des situations individuelles à risques ; consolidation de l'atelier parentalité lancé fin 2022 pour les publics VIF (Justice et CHRS) ; signature en préfecture de la convention départementale fléchant 20 places d'éviction pour les auteurs de VC (en pré et post sentenciel) : concerne les ESR, CJ, CPCA, CHRS

## Juillet

- Bobigny : mise en place d'ESR sur convocation, avec entretien réalisé dans notre service, afin de fluidifier l'activité du dépôt de police du tribunal
- Créteil : première saisine du parquet dans le cadre d'une correctionnalisation afin de prendre attache avec une victime de viol et de s'assurer de son consentement ; création d'un poste de coordinatrice pour les services de contrôle judiciaire et d'enquêtes sociales rapides
- Marseille : rencontre de la nouvelle secrétaire générale du CDAD et présentation de l'action PAD au vu des incertitudes quant au renouvellement en 2024 de son financement
- Direction : recrutement d'une seconde assistante RH et d'une assistante paie

## Septembre

- Paris : relance du dispositif COPJ avec le recrutement d'une assistante administrative dédiée ; rencontre de nouveaux substituts du procureur
- Bobigny : recrutement au sein de l'équipe salariée ; réunion de présentation du projet de l'extension du TJ et participation aux groupes de travail sur ce sujet
- Créteil : signature d'une convention relative à l'attribution d'objets placés sous-main de justice devenus propriétés de l'État, aux associations caritatives du ressort judiciaire
- Direction : participation à INIRR ; réunion avec SPIP La Réunion

## Novembre

- Paris : rencontre interservices ESR/UEAT (unité éducative auprès du tribunal)
- Créteil : visite du BAV par une délégation européenne, à la demande de France Victimes, afin de présenter à des responsables de services d'aide aux victimes étrangers les actions mises en place au sein de la juridiction ; signature de la convention relative à la mise en œuvre de la contribution citoyenne dans le ressort du tribunal au profit de l'APCARS ; mise en place de l'enquête sociale rapide « BAR » pour l'ensemble des procédures de violences conjugales dans le cadre des comparutions immédiates
- Marseille : rencontre du nouveau MDPAD ; formation à un outil de criminologie utilisé pour la JRP – sous l'égide de Martine Herzog-Evans ; comité de pilotage CPCA
- Justice restaurative : participation au Forum européen au ministère de la justice et à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse conjointement à la délégation canadienne

## Décembre

- Bobigny : recrutement pour un poste salarié mixte (ESR/EP)
- Créteil : premier paiement au titre de la contribution citoyenne ; mise en place de l'évaluation automatique des victimes de violences conjugales, dans le cadre des comparutions immédiates, permettant le prononcé du BAR
- Justice restaurative : colloque JR à la Maison du barreau de Paris ; rencontre SPIP 75 et groupes de paroles

## Octobre

- Paris : réunion avec le parquet majeurs en temps réel
- Créteil : réunion avec les responsables de l'hôpital Henri Mondor et les associations du schéma départemental de l'aide aux victimes en vue de la mise en place d'une permanence au sein de l'hôpital à destination des victimes de violences conjugales en 2024 ; dans le cadre de la mise en place de la procédure pénale numérique au sein de la juridiction, début de l'envoi des ESR par mail dans le cadre des comparutions immédiates
- Marseille : rencontre du service Droits des femmes de la ville de Marseille (financeur de nos actions relatives aux auteurs de VC) et création d'une sous-commission VIF de la ville où l'APCARS sera représentée ; formation JRP pour tous les acteurs ; pour le CHRS : préparation au CPOM / préparation des équipes éducatives au changement avec l'intervention d'un tiers prévu en 2024 pour la mise en place de groupes de travail thématiques ; développement des aménagements de peine et augmentation des PE sur l'année 2023
- Direction : déplacement de la DG dans notre établissement de La Réunion, annonce aux magistrats de la fermeture de cet établissement au 31/12/23

# AU CŒUR DE LA JUSTICE



L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer des enquêtes sociales rapides (ESR) (dans le cadre des procédures pénales accélérées) et des enquêtes de personnalité (EP) (affaires correctionnelles complexes et affaires criminelles). Les ESR sont descriptives et évaluent les perspectives d'insertion de la personne et de faisabilité de l'octroi d'une alternative à l'incarcération ou d'un aménagement de peine, tandis que les EP visent à rendre compte de manière approfondie de son parcours et à concourir à la compréhension de sa personnalité.

Par ces enquêtes, l'APCARS favorise l'individualisation de la réponse pénale à l'infraction, en faisant valoir la singularité du parcours de la personne en attente d'être jugée : les enquêteurs retracent et vérifient, par des entretiens avec l'intéressé(e), ses proches et des tiers, les éléments clé de son parcours de vie (emploi, formation, logement, famille, ressources, addictions, etc.).

# ENQUÊTES AU PÉNAL



## Enquêtes sociales rapides

### PARIS

Après un accroissement exponentiel de l'activité aux ESR75 ces dernières années, l'année 2023 a été l'année de la stabilisation. En effet, l'essor des saisines en ouverture d'instruction (aujourd'hui quasi-systématique en cas de réquisition de détention provisoire) et en COPJ (en cas d'atteinte à l'intégrité physique des personnes), a été compensé par une baisse des arrestations liée au mouvement contestataire des forces de l'ordre à l'été 2023 et le déploiement de nouvelles procédures telles que l'ordonnance pénale.

Cette stabilisation a permis le renforcement des liens, à la fois interservices au sein de l'APCARS, mais également avec les magistrats mandants et les partenaires judiciaires. Au-delà des réunions nombreuses, le service d'enquêtes sociales rapides a accueilli tout au long de l'année des étudiants en droit, auditeurs de justice, magistrats du siège et du parquet, afin de leur faire découvrir notre réalité de terrain.

En outre, la consolidation de l'équipe salariée a permis un travail de fond sur les pratiques afin de parvenir à leur homogénéité et excellence, avec la mise en œuvre d'un plan de formation continue notamment (relectures régulières, observations d'audiences, observations croisées d'entretiens, supervisions, etc.). L'organisation du travail a également été repensée et améliorée, avec la poursuite de la modernisation des outils de travail et de communication.

Enfin, le tribunal d'application des peines de la cour d'appel de Versailles a renouvelé sa confiance en l'APCARS en sollicitant la cheffe de service des ESR75, pour intervenir en qualité d'assesseuse à la chambre de l'application des peines élargie depuis janvier 2023.

### BOBIGNY

Nous avons consolidé notre principale activité d'ESR. Pour ce faire, nous avons réussi à pérenniser deux postes de plus en salariat au fil de l'année. Il est à noter que les horaires des salariées ont été modifiés et la gestion des heures d'arrivée des TI a été réorganisée pour leur permettre de venir encore plus tôt, comme demandé par le parquet de Bobigny, afin de permettre une plus grande fluidité des flux de partenaires devant exercer au dépôt.

De plus, avec un déferrement restant assez similaire (6 667 en 2022 pour 6 812 en 2023), nous avons réalisé 1 369 ESR de plus qu'en 2022 et effectué 1 273 procès-verbaux de carence (PVC) en moins.

Enfin, depuis juillet 2023, nous procédons aux re convocations des CPPV-CJ et simples que nous n'avons pas l'opportunité de rencontrer le jour de leur déferrement, par manque d'effectifs, de box ou de délais trop courts, ce qui nous a amené depuis ces six derniers mois à ne plus établir de PVC pour cause APCARS, ou de façon anecdotique, cela constitue un immense progrès par rapport aux années précédentes et même à certains mois du début 2023. Pour le moment, le procédé de re convocations fonctionne de façon satisfaisante.

### CRÉTEIL

A Créteil, avec 4 108 enquêtes réalisées contre 3 844 en 2022, l'activité ESR continue de connaître une progression régulière, même si elle demeure plus mesurée qu'au sein des autres juridictions. Cela est notamment dû au fait que la juridiction ne s'est pas encore saisie de la nouvelle législation et n'a pas développé les nouvelles procédures pour lesquelles une enquête pourrait être demandée.

En 2023

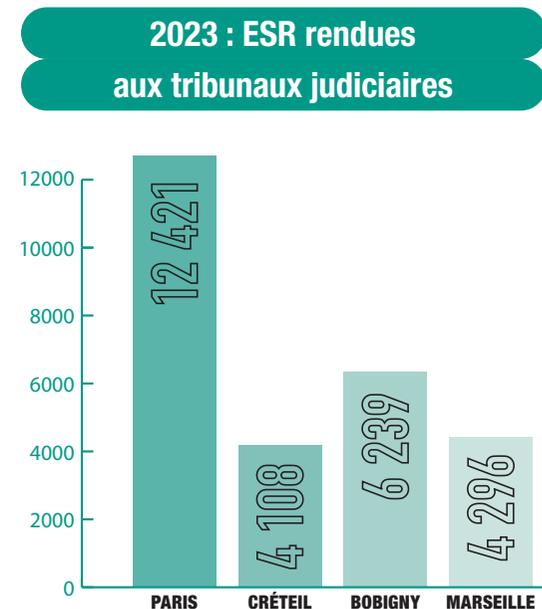
1 790 27

TOTAL  
ESR  
rendues  
aux  
tribunaux  
judiciaires  
(contre  
24 390  
en 2022)



Toutefois, de nombreux échanges ont eu lieu au cours de l'année 2023 notamment afin de développer de nouveaux protocoles :

- Expérimentation et déploiement de la procédure pénale numérique (PPN) : Le tribunal de Créteil a commencé à expérimenter la PPN dans un premier temps pour les audiences de comparution immédiate (CI). Cela implique une procédure dématérialisée et l'installation d'écrans en salle d'audience permettant d'afficher les éléments de procédure. La PPN est venue impacter les ESR car il fallait alors venir adapter cette pièce de procédure au nouveau protocole mis en place, sans que cela ne représente une surcharge d'activité pour les services de greffe. Ainsi, à la demande des présidents de chambres correctionnelles, avec l'appui du parquet et des présidents de juridiction, le service d'ESR, une fois l'enquête réalisée, adresse le document par mail au service du greffe correctionnel lequel inclura l'ESR dans la procédure numérisée. Un exemplaire papier est conservé afin d'être inséré dans l'exemplaire unique conservé au sein du tribunal. Ce procédé permet de fluidifier la transmission des enquêtes et accélérer la jonction au dossier et donc son traitement par les différents acteurs. Cette nouvelle façon de procéder sera étendue tout au long de l'année 2024 aux CRPC, puis CPPV-CJ. Seul le tribunal correctionnel est pour l'instant concerné.
- Évaluations bracelet antirapprochement (BAR) pour les affaires de violences conjugales en CI : depuis le mois de septembre 2023, le procureur de la République souhaite réimpulser le dispositif du BAR (10 prononcés en 2023 et 20 déployés sur le département). Dans ce but, a été demandée la réalisation d'ESR dites « BAR » dont certains items sont davantage concentrés sur la possibilité de déployer ce dispositif et permettant ainsi un prononcé ab initio. Il s'agira au cours de l'entretien de venir renforcer les questions sur les lieux de vie (activité professionnelle, lieux de soin, lieux de scolarité des enfants) d'insister sur la question de l'hébergement alternatif en cas d'éviction. Le mis en cause est alors informé qu'un BAR pourrait être prononcé et nous recueillons un premier consentement. L'enquêteur se prononce enfin sur l'opportunité à prononcer un BAR. Par ces éléments, la question pourra ensuite être évoquée en audience et permettre un prononcé rapide.



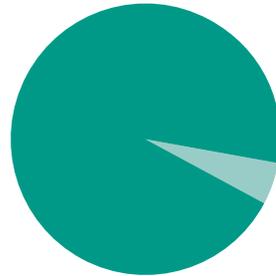
## Enquêtes demandées en matière correctionnelle



**BOBIGNY : 6 812**

6 479

dossiers relevant du correctionnel



333

dossiers relevant d'une procédure criminelle

### Détail du correctionnel :

- 1 584 trafics de stupéfiants
- 1 285 violences intrafamiliales
- 1 311 vols, escroquerie, abus de confiance ou recel
- 773 violences volontaires
- 1 526 autres délits

**MARSEILLE : 4 313**

4 250

dossiers relevant du correctionnel



63

dossiers relevant d'une procédure criminelle

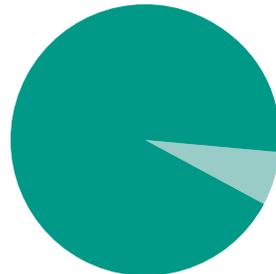
### Détail du correctionnel :

- 1 280 trafics de stupéfiants
- 721 vols, escroquerie, abus de confiance ou recel
- 629 violences intrafamiliales
- 449 violences volontaires
- 1 171 autres délits

**PARIS : 13 801**

12 951

dossiers relevant du correctionnel



850

dossiers relevant d'une procédure criminelle

### Détail du correctionnel :

- 3 703 vols, escroquerie, abus de confiance ou recel
- 2 408 trafics de stupéfiants
- 1 655 violences intrafamiliales
- 1 524 violences volontaires
- 3 661 autres délits

**CRÉTEIL : 4 137**

4 068

dossiers relevant du correctionnel



69

dossiers relevant d'une procédure criminelle

### Détail du correctionnel :

- 891 trafics de stupéfiants
- 1 159 violences intrafamiliales
- 783 vols, escroquerie, abus de confiance ou recel
- 282 violences volontaires
- 953 autres délits

>>>



En outre, le service d'ESR a connu une mutation importante en 2023, rendue possible par la hausse de la tarification de l'enquête. Après l'arrivée d'une nouvelle référente au sein du service au mois d'août 2022, les effectifs salariés du service ont été renforcés avec 4 nouvelles arrivées. Ces recrutements ont permis une présence salariée plus importante, avec au moins 2 enquêtrices salariées présentes chaque jour (dimanches et jours fériés compris). Des TI continuent de venir régulièrement en soutien de l'action. Cependant, à la différence des années précédentes, la grande majorité des enquêtes est à présent réalisée par les enquêtrices salariées.

## MARSEILLE

Une baisse sensible des ESR a pu être constatée en 2023 ; elle peut être imputée notamment au mouvement contestataire des forces de police, intervenu en août 2023 en réaction au placement en détention d'un policier pour des faits de violences lors d'une interpellation. L'activité des déferrements avait particulièrement été impactée et ce durablement.

L'ESR VIF a encore été modifiée pour s'adapter aux dernières évolutions réglementaires ; elle intègre désormais un questionnement plus poussé quant aux modalités de garde des enfants, des droits de visite (en vue d'une éventuelle suspension des droits de visite par la juridiction de jugement ou le JLD).

Depuis le début du programme, en 2022, 340 orientations ont été faites par l'APCARS vers l'équipe d'inclusion d'AILSI. Fin 2023 : 108 personnes ont été intégrées (50 dans le groupe expérimental et 58 dans le groupe témoin). Il est constaté de la part des magistrats un taux de 75 % d'acceptation.

Les inclusions en CI restent majoritaires (61), CI JLD (33), CRPC (8) et CPPV (6). Elles se termineront en janvier 2025 et cette expérimentation donnera à lieu à évaluation.

# Enquêtes de personnalité (EP)

L'APCARS effectue des enquêtes de personnalité principalement sur mandat des juges d'instruction des TJ de Paris, Créteil, Bobigny (Service régional d'enquêtes de personnalité - SREP), Marseille, Saint-Denis et Saint-Pierre (La Réunion).

En 2023, le nombre d'EP demandées a été supérieur au nombre d'EP réalisées à l'exception de notre établissement de La Réunion qui avait un gros retard à rattraper tandis que les magistrats de cette juridiction nous ont moins saisi. Cet établissement a fermé le 31/12/2023.

	IDF	MARSEILLE	LA REUNION
EP ordonnées	633	248	16
EP rendues (dont carences)	614	170	80
% réalisé	97%	69%	-

Cette tendance avait déjà été observée en 2022. Cela est particulièrement notable pour Marseille, avec 251 EP reçues en 2023 (305 en 2022 et 99 en 2021). Cette forte augmentation, renouvelée en 2023, génère une gestion de flux et de stock, qui a mis le service sous tension. Il a fallu, pour faire face à ce pic d'activité, procéder à des recrutements constants en 2022/2023 qui perdureront en 2024, former les nouveaux professionnels et axer aussi nos efforts sur la relecture des EP en désignant plus de relectrices au sein même de l'équipe.

En Ile de France, en 2023, 633 enquêtes de personnalité ont été ordonnées, ce qui correspond à la moyenne des quinze dernières années (666). 614 enquêtes ont été prises en charge, 553 ont été finalisées et 61 rapports de carence ont été rendus. Notons que ces derniers ne donnent pas lieu à taxation et ce malgré le temps passé à leur prise en charge (recherche de coordonnées, convocation déplacements, échanges avec les cabinets d'instruction, les avocats, les maisons d'arrêt, etc.).

Une particularité en Ile de France qui s'est accentuée en 2023 : les saisines par le président de la cour d'assises ou de la cour criminelle départementale pour une audience déjà fixée, avec, de fait, un délai court, très contraignant pour la réalisation de l'enquête.

## TYPES D'INFRACTIONS

Les EP concernent majoritairement des affaires criminelles. Ainsi, en IDF, 80 % des enquêtes ordonnées concernent des crimes, principalement des viols (42 %) et des homicides et tentatives (22,5 %), le reste étant des vols à main armée, recels aggravés et d'autres crimes (15,5 %).

En 2023

798

TOTAL  
EP  
déposées  
(contre 792  
en 2022)



Les EP correctionnelles concernent principalement des enlèvement séquestration (34 %), trafics de stupéfiants (17 %) et des infractions contre les biens (20 %), les homicides involontaires (3,5 %) et proxénétisme (13,5 %) délit sexuel (6%), autres (6%).

30 EP victimes ont été ordonnées : 8 crimes sexuels, 20 homicides volontaires, 2 involontaires.  
A La Réunion, 100% des EP ordonnées concernent des procédures criminelles, principalement des viols (54 %) et homicides (46 %).

A Marseille, 95 v% des enquêtes demandées le sont dans le cadre des affaires criminelles : 35 % portent sur des homicides volontaires, 34 % sur des viols, 9 % sur des vols et 22 % sur d'autres types de crimes et notamment des trafics de stupéfiants relevant de la criminalité organisée. Dans les affaires correctionnelles, nous avons été mandatés majoritairement pour des faits de stupéfiants (42 %), d'homicides et blessures involontaires (25 %) et des violences volontaires (15 %).

## DÉLAI DE RÉALISATION DES ENQUÊTES

Le magistrat fixe le délai dans lequel l'enquête doit être rendue. En IDF, pour 67 % des EP, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 31 %, entre 4 et 6 mois, 2 % au-delà.

A la Réunion, il a été fixé pour toutes les EP entre 2 et 4 mois.

A Marseille, pour 34 %, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 44 % entre 4 et 6 mois et 20 % pour les plus de 6 mois

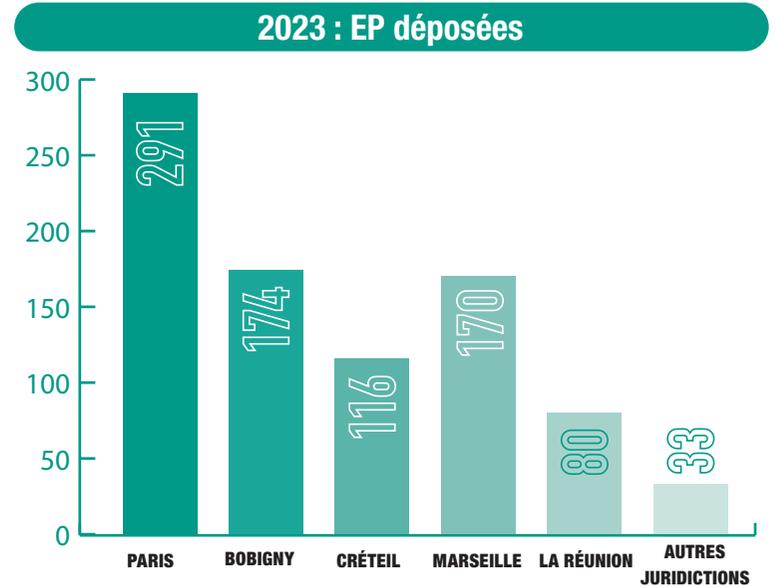
## CITATION AUX ASSISES

Dans les affaires criminelles, les enquêteurs peuvent être appelés à déposer devant la cour d'assises. En Ile de France, les citations aux assises ont augmenté de 25 % en 2023 pour un total de 217 citations. A la Réunion, les enquêtrices ont été citées à 31 reprises, soit une augmentation de près de 150 % par rapport à l'an dernier.

A Marseille, en 2023, leur nombre est en augmentation constante et ce depuis quelques années désormais ; ce qui génère une charge de travail plus importante de formation des intervenants, de préparation et de temps dédié au témoignage : 66 citations en 2023 /53 citations en 2022 /42 en 2021 et 40 en 2020.

## ENQUÊTES VICTIMES

Les enquêtes de personnalité peuvent concerner des victimes. Le recours aux enquêtes victimes est variable selon les juridictions : en Ile de France, 30 enquêtes ont concerné des victimes (8 viols et 22 homicides), à Marseille, 10 enquêtes victimes (pour 9 en 2022) et à La Réunion, 3 enquêtes.





## LES EP EN ILE DE FRANCE

**Que ce soit dans les recrutements, la formation, le suivi, la réflexion, le fil conducteur est le cadre d'action, la posture professionnelle qui l'accompagne et l'attention portée aux enquêteurs.**

Le SREP a pour habitude de penser le travail en équipe dans toutes les étapes qui le constituent. Techniques d'entretiens, réflexion sur les enquêtes victimes, gestion de l'agressivité, de la manipulation, des émotions, de nos propres émotions tout nous ramène au cadre du travail et à la défense d'une posture professionnelle. A ces échanges viennent s'ajouter les GAPP (Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles), mis en place en octobre et encadrés par une professionnelle qui ont pour objectif de permettre à l'équipe de penser sa pratique professionnelle en collectif.

Notre choix d'une équipe avec une pluralité de formations, axées sciences humaines, procure une richesse qui se vérifie au fil des années et nous permet de proposer un travail qui ne soit pas uniquement technique et factuel.

Ce cadre auquel nous sommes attentifs donne lieu à des échanges et une compréhension par les nouveaux magistrats rencontrés lorsque nous leur proposons une présentation de notre service. Les échanges individuels ou en petits groupes (rencontres de deux ou trois juges d'instruction ensemble) leur permettent de mieux cerner notre méthodologie, nos exigences en matière de recrutement, de formation, d'encadrement et de suivi tout au long des missions. Sont appréciés l'aspect équipe/service, la réflexion commune, le soutien individuel et ce jusqu'au support pour l'oral aux assises. Les juges d'instruction, pour beaucoup, sont assesseurs aux assises et entendent nos témoignages.

Nombre de juges n'hésitent pas à nous contacter individuellement pour échanger sur une mission à confier, un peu différente, particulière du fait d'un mis en examen compliqué (cas psychiatrique),

affaire sensible ou très médiatisée, ce qui nous permet de sélectionner un enquêteur plus approprié qu'un autre en fonction de sa formation, de son expérience et de sa personnalité aussi.

La prise en charge d'une mission d'enquête de personnalité est toujours une découverte, et nécessite de s'adapter, non seulement aux personnalités complexes, mais aussi à un environnement carcéral peu stable dans ses conditions d'accueil et d'organisation. Nous observons, au fil des années, des conditions de travail dégradées dans certaines maisons d'arrêt qui impactent également nos entretiens.

A ce titre, nous avons pu éprouver l'attention de nos mandataires vis-à-vis de situations concrètes où ils sont intervenus en soutien bienveillant et en relais de nos demandes vers l'administration pénitentiaire. Les relations avec les cabinets passent également par les greffiers, toujours réactifs, disponibles et facilitateurs.

Le point sensible reste le délai de traitement des nombreuses missions et c'est un gros travail de l'encadrement de gérer les priorités et urgences (entrecoupées par les urgences des saisines de la cour d'assises). De ce fait, un dossier toujours ouvert est celui du recrutement. Le turn-over fait hélas partie de ce travail et c'est un gros investissement que de renouveler une partie de l'équipe régulièrement. Nous pouvons constater que les trois-quarts de l'équipe sont parfaitement stables, le volet plus fluctuant ne concernant que quatre à cinq personnes par an sur une moyenne de 27 enquêteurs.

Enfin, les assises, d'années en années, représentent une grosse part du travail d'encadrement, d'organisation et de préparation. Un nombre accru de cours d'assises à Paris et Créteil, des cours criminelles départementales, et de fait, un traitement manifestement plus fluide des présentations, explique une augmentation sensible du nombre de citations. Périodiquement, nous proposons une rencontre du service EP avec les coordonnateurs des présidents et avocats généraux de la cour d'assises.





### **Anaïs DECHAMBRE, auditrice de justice à l'APCARS**

*J'ai découvert l'APCARS à travers les enquêtes de personnalité et les enquêtes sociales rapides que j'ai pu lire dans le cadre de mon stage au tribunal judiciaire de Paris. Le contenu de ces enquêtes, particulièrement importantes afin d'individualiser la peine, éveillait toujours ma curiosité, me questionnant sur les conditions de leur réalisation, la méthodologie employée ainsi que sur le profil des enquêteurs qui les rédigeaient.*

*Le stage réalisé en fin de cursus de l'ENM auprès de l'APCARS m'a permis de mieux comprendre la complexité qui se cache derrière ces enquêtes, la réflexion guidant chaque enquêteur, le temps consacré au mis en cause ou au mis en examen, la vérification réalisée auprès de leur entourage et la réflexion qui s'ensuit dans la rédaction de l'enquête. La pluralité des profils rencontrés – éducateurs, psychologues, sociologues et juristes, notamment – témoigne des multiples approches nécessaires à l'appréciation des diverses personnalités rencontrées, confirmant ainsi la richesse de ces enquêtes mais également celle des autres cadres d'intervention de l'APCARS, à savoir le CHRS, l'aide aux victimes, le suivi des contrôles judiciaires, les stages et la justice restaurative. Je remercie à nouveau l'ensemble des services de l'APCARS pour leur accueil et leur générosité.*



### **Isabelle POLLET-ROUYER, directrice PJJ, ex-enquêtrice de personnalité Ile de France**

*Deux années passées au sein du service enquête de personnalité de l'APCARS ont été très riches. Toutes ces rencontres, ces vies cabossées, brisées, racontées pages après pages, sont une expérience unique.*

*Les entretiens et la rédaction du rapport plongent pendant un mois le professionnel dans l'univers de la personne pour laquelle l'enquête est ordonnée. Le travail ainsi mené permet au magistrat en charge de l'instruction, puis la cour d'assises ou le tribunal correctionnel, de retracer le parcours des présumés auteurs ou victimes, en faisant ressortir les éléments constitutifs de leur personnalité.*

*L'accompagnement de l'équipe de direction et des relectrices est important, compte-tenu des situations complexes rencontrées, et de la solitude que l'enquêteur peut ressentir.*

*J'ai quitté le service, afin d'assurer la direction de deux unités éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse. Mon expérience au sein de l'APCARS me permet aujourd'hui de mieux appréhender les situations des jeunes que nous accompagnons.*

**Isabelle POLLET-ROUYER**

Directrice STEM0 Ouest Val de Marne - Direction de la PJJ



### **Alexia Fouillet, ex-enquêtrice de personnalité Ile de France, qui a quitté ses fonctions en 2023**

*Enquêter c'est tout d'abord rencontrer, écouter, questionner, puis organiser et rédiger, pour enfin témoigner... Mais c'est aussi, et surtout : être guidé, se sentir épaulé, pouvoir partager... tout ceci dans un cadre flexible et bienveillant, se démarquant par une grande humanité !*

AU CŒUR  
DE LA  
JUSTICE



Le contrôle judiciaire (CJ) est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un magistrat, lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue, qui astreint la personne à se soumettre à une ou plusieurs interdictions et obligations. La mesure de CJ, avec suivi socio-éducatif (CJSE), concerne deux volets : le respect des obligations fixées et la mise en œuvre d'un accompagnement socio-éducatif individualisé, visant à prévenir la récidive et à favoriser la réinsertion de la personne.

# CONTRÔLES JUDICIAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS

En 2023, l'activité a continué à augmenter, dans une moindre mesure, mais dans la poursuite des augmentations constatées à partir de 2020. Ces augmentations sont dues à la mise en œuvre de nombreuses mesures de CJSE dits courts, concernant les auteurs présumés de violences conjugales.

## CRÉTEIL

637 nouvelles mesures de contrôle judiciaire ont été confiées à l'APCARS en 2023 contre 585 en 2022. Le service connaît lui aussi une augmentation régulière de son activité depuis le Grenelle sur les violences conjugales de 2019 (+178 % mesures confiées depuis 2019). Il s'agit toujours essentiellement de mesures dites courtes en matière de violences conjugales. Parmi les 441 mesures terminées en 2023, 76 % d'entre elles ont duré moins de 6 mois.

Face à cette activité constante, l'objectif a été de renforcer des dispositifs contribuant au sens que l'APCARS souhaite apporter aux mesures de CJSE, à la fois en permettant une meilleure prise en charge psychologique des auteurs, mais aussi en contribuant avec la fédération Citoyens et Justice, à une réflexion sur le travail fait par les associations en la matière et en contribuant à la création d'outils criminologiques :

- Prise en charge psychologique des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales : ce dispositif créé en 2020 à Créteil afin de répondre à des difficultés institutionnelles de prises en charge psychologique sur le département, avait connu une mise en place difficile ne permettant pas d'aboutir à une prise en charge effective. L'objectif a alors été de repenser ce dispositif, de travailler plus en amont l'action de la psychologue et de préparer les contrôleurs judiciaires afin de fluidifier les orientations. Au mois de septembre 2022, le recrutement de la nouvelle psychologue a pu être

En 2023

637



TOTAL  
CJ reçus  
(contre  
1 291  
en 2022)



**En 2023**

**232**

**1**

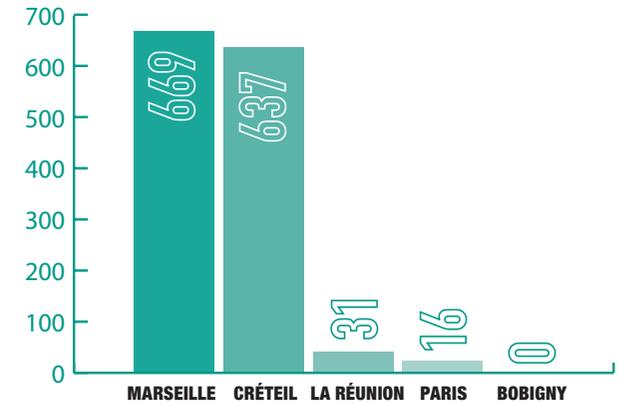
**TOTAL  
CJ achevés  
(contre  
1 117  
en 2022)**

acté ce qui a permis la mise en place d'une première permanence au mois de décembre. Celle-ci s'est étendue tout au long de l'année 2023 et a été reconduite en 2024. Ainsi, il est prévu que la psychologue soit présente au service de contrôle judiciaire de Créteil une fois par semaine. Les contrôleurs judiciaires peuvent alors lui orienter en priorité des auteurs de violences conjugales faisant l'objet d'une obligation de soins.

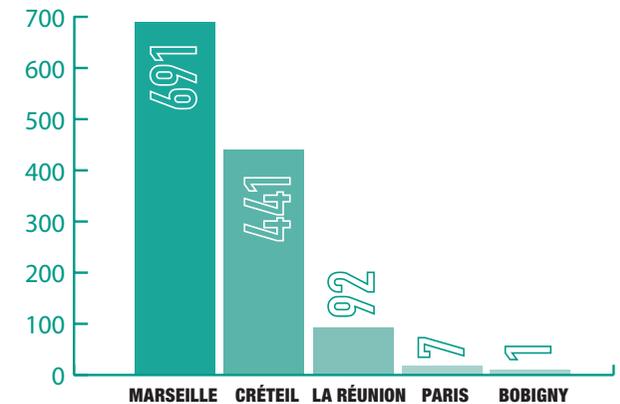
43 permanences ont été assurées (5h chacune), pour 210 créneaux de rendez-vous. 189 entretiens ont été prévus dont 122 ont été honorés. 20 entretiens ont été reportés à la demande de la personne placée sous-main de justice. Ainsi, 60 mis en cause ont été orientés vers la psychologue dont 67% d'hommes. Pour 32 d'entre eux, une obligation de soins a été ordonnée. Les autres participants ont été volontaires pour s'inscrire dans cette démarche malgré l'absence d'obligation judiciaire. 28 ont pu avoir plus de 2 entretiens ; 18 ont été reçus à une seule reprise, soit en raison de la durée de la procédure, ou parce qu'un accompagnement extérieur a pu être mis en place, ou parce qu'ils ont arrêté de se présenter, ou n'ont pas sollicité de nouvel entretien. Les mesures pouvant être courtes (2 mois parfois), il peut être difficile de prévoir plusieurs rendez-vous. Toutefois, pour d'autres, les procédures peuvent être plus longues notamment en raison de multiples reports de la date d'audience, ce qui leur permet de bénéficier de plusieurs entretiens.

- En 2023, l'APCARS a été contactée par la fédération Citoyens et Justice afin de participer à une recherche-action devant aboutir à la création d'outils criminologiques pouvant être utilisés par les services de contrôle judiciaire. Il s'agirait notamment d'offrir des outils supplémentaires aux professionnels, en complément des suivis socio-éducatifs déjà mis en place et leur permettre d'ouvrir une autre perspective dans le travail accompli auprès des auteurs. En 2023, plusieurs réunions ont eu lieu entre les directions respectives afin d'assurer le cadre d'intervention. Cette recherche-action a ensuite été présentée aux équipes de contrôle judiciaire afin que 6 volontaires se manifestent et s'engagent dans cette action qui devrait prendre fin en 2025. Il est ainsi prévu qu'après une période d'observation et d'entretiens individuels, les professionnels de l'APCARS soient formés à l'utilisation de ces nouveaux outils. Cette recherche-action fera l'objet d'une publication en revue scientifique.

**2023 : CJ reçus**



**2023 : CJ achevés**



Comme pour les autres services de l'APCARS 94, le service a également été impacté par de nombreux mouvements d'effectifs, ayant conduits à trois nouveaux recrutements.

## PARIS

A Paris, le service CJ existe depuis 2016. Il doit son existence au fait que les juges d'instruction sollicitent l'APCARS dans le cadre des enquêtes de personnalité et trouvent logique de s'adresser à la même association pour la prise en charge des mesures de CJ.

Son activité est réduite et gérée par un salarié, à temps partiel. 34 CJ étaient en cours au 31 décembre 2023, et 7 CJ se sont achevés au cours de l'année dont 57 % ont duré entre 1 et 3 ans.

## MARSEILLE

A Marseille, l'activité connaît toujours une augmentation, depuis plusieurs années, pour les **CJ courts**, ceux-ci passant de 497 ordonnances de placement reçues en 2021 à 553 ordonnances en 2022 et **585 en 2023**. Par contre, les mandatements en **CJ longs** par les juges d'instruction connaissent une légère baisse : **84 en 2023**, 92 en 2022 pour 98 en 2021.

Les placements sous contrôle judiciaire court concernent toujours à plus de 53% des faits de violences sur conjoints, (**363 CJ**) et nous sommes aujourd'hui un partenaire clairement identifié par le tribunal et le SPIP. Le développement de l'antenne marseillaise du CPCA a conforté aussi notre prise en charge renforcée de ce public, en pré sentenciel. Le CPCA co-existe avec nos outils thérapeutiques préexistants (les groupes de paroles et les stages). Ainsi, en 2023, **74** groupes de paroles ont été organisés par le thérapeute familial en charge de l'exécution de cette obligation du contrôle judiciaire. **272** auteurs présumés ont pu en bénéficier (soit une augmentation de 33% par rapport à 2022).

Le service continue à collaborer étroitement avec les services du parquet, par l'organisation de COMVIF (tous les 2 mois) et des signalements transmis pour manquement aux obligations du CJ. **En 2023, 51 signalements ont été transmis au parquet par les contrôleurs judiciaires.**

Le service intervient aussi au stade de l'éviction des auteurs de violences conjugales, en vue de sécuriser la victime et de permettre le respect des interdictions de contact et du domicile. Ainsi **26** auteurs présumés ont pu être éloignés durablement de leur domicile, par le biais de nuitées hôtelières ponctuellement financées (6) et de places d'hébergement dédiées (20).

La plateforme nationale Eviction a aussi été saisie, notamment les week-ends, en cas d'indisponibilité des chambres d'hôtels et/ou studios de l'APCARS, **9** auteurs en ont bénéficié.

Une convention départementale à l'initiative de la DDETS et du SIAO a été signée en juin 2023. Cette expérimentation visant à octroyer notamment à l'APCARS 10 places de logements pour l'éviction des auteurs de VC, à utiliser en pré et post sentenciel, a démarré dès la captation de ces logements (studios/chambres meublées). Ces 10 places ont aussi donné lieu au recrutement d'un travailleur social dédié qui collabore désormais avec les contrôleurs judiciaires, la coordonnatrice CPCA et les CPIP du SPIP de Marseille. Le démarrage de l'action est prometteur (20 personnes prises en charge par l'APCARS pour 53 orientations faites) ; les besoins sont là et les orientations s'articulent désormais avec le SIAO dès les ESR ou les placements sous CJ.

Sur le territoire marseillais ce sont 15 places (dont les 10 portées par l'APCARS) qui ont été fléchées pour ce public ; leur nombre est insuffisant et à vocation à être étendu au niveau départemental.

**Un atelier parentalité a été pensé en 2022 et développé en 2023** pour les auteurs (hommes et femmes) de violences intra-familiales. Il a vocation à accueillir les pères et mères en difficultés dans l'exercice de leur parentalité, du fait de violences commises au sein de la sphère familiale. Il est animé par une psychologue clinicienne et a commencé selon un rythme bimensuel. Tous les services de l'APCARS (CHRS, service justice, service RSA) ont vocation à orienter leur public vers cet atelier.

Durant l'année 2023, 13 séances ont été organisées pour 17 participants, (5 femmes et 12 hommes), avec une moyenne de 6 participants par séances.



## L'ANTENNE MARSEILLAISE DU CPCA

En 2023, **130 orientations** ont été reçues par la coordonnatrice (soit 6 % d'augmentation) :

- 84 orientations de la part des **contrôleurs judiciaires** de l'APCARS
- 22 orientations de la part du **SPIP**
- 4 orientations de la part d'**autres CPCA** (83 et 13)
- 10 **obligations** de prises en charge par le CPCA ont été prononcées (5 par JAP et 4 par Parquet)
- 1 orientation de la part de la **PJJ**
- 1 orientation de la part de la **mission locale**
- 8 auteurs volontaires se sont rapprochés du CPCA

**63** auteurs sont toujours **suisvis** par le CPCA et **107 fins** de prise en charge ont été actées au cours de l'année 2023.

**37 orientations ont été réalisées** vers des **psychologues partenaires** spécialisés dans le passage à l'acte. **21** suivis ont pu bénéficier d'une **prise en charge financière** des séances par le CPCA.

**En matière d'addictologie, 19 orientations vers Arcasud** et des **CSAPA** ont été réalisées.

**25 orientations** ont été effectuées vers l'atelier **de soutien à la parentalité**.

**28 orientations** vers la **chargée d'insertion professionnelle** de l'APCARS ont été réalisées.



**Aurélie Millet  
(psychologue clinicienne)**

*Lors du bilan de fin d'année, l'ensemble des participants s'accordent à dire que cet espace les soutient dans leur parentalité et notamment dans une période de grande vulnérabilité. Le partage en groupes de leurs différentes situations leur a permis de se décaler de leur vécu, de mieux comprendre et d'accepter la temporalité judiciaire ainsi que les besoins de leurs enfants.*

*Les parents présents étaient, en majorité, suspendus dans leurs droits ou en attente d'ouverture ou de mise en place de droit de visite médiatisé. Ces parents ont exprimé leur souffrance, des mois passés sans aucun contact ou nouvelles de leurs enfants. La mixité des situations évoquées leur a permis de relativiser leur propre situation, de se sentir moins seul. La mixité du groupe a permis de contrecarrer les fausses croyances sur les stéréotypes de genres et a permis soutien et entraide.*

*Les sujets abordés lors des séances étaient variés et apportés par les participants comme la psychologue. Ils étaient relatifs :*

- *aux procédures judiciaires, aux délais des différentes procédures en cours (JE, JAF, éducateur AED, AEMO, AEMO renforcé...),*
- *aux nécessaires préparations des visites médiatisées en fonction de l'âge de l'enfant,*
- *au sentiment d'injustice, quant à l'ingérence de la Justice dans leur sphère privée,*
- *à l'information sur leurs droits et devoirs quant à l'exercice de l'autorité parentale,*
- *à l'impact des violences sur les enfants des modes de communication en fonction de l'âge de l'enfant, des conséquences chez les enfants et adolescents victimes de violences conjugales,*
- *aux mécanismes à l'œuvre et la posture à développer pour restaurer une communication,*

*Ont été abordés des stratégies d'auto-régulation de la colère et de la frustration, ainsi que le triangle dramatique de Karpman afin de les amener à se responsabiliser et à ne plus se positionner en victime.*

## LA RÉUNION

A La Réunion, 92 mesures CJ ont été achevées. Les CJ achevés étaient à 76 % en matière correctionnelle (principalement les violences intrafamiliales) et à 24 % en matière criminelle (82% des justiciables poursuivis pour des faits de viol).

L'origine des mesures provient à plus de 54 % des juges de la liberté et de la détention et à plus de 42 % des juges d'instruction.

50 % des CJ ont duré de trois mois à moins de six mois, 39 % ont duré d'une année à trois ans, et 5 % ont duré plus de trois ans.



## FOCUS SUR : LA JRP

La Justice résolutive de problèmes (JRP) vise à l'accompagnement et au soin de personnes présentant une problématique addictive ainsi qu'un risque élevé de réitération d'infractions. Ce programme a pour but d'étoffer la réponse judiciaire afin de mieux prévenir la récidive, en proposant un traitement différencié, centré sur la prise en charge globale adaptée au rythme de la personne.

Il est basé sur le volontariat et le consentement de la personne ; et sur la collaboration des différents intervenants ayant pour objectifs d'amener l'individu à une réflexion sur les risques et dommages liés aux conduites addictives ; pour un meilleur état de santé et une limitation des risques de récidive ; ainsi qu'un début de résolution de problèmes sanitaires, socio-économiques et judiciaires.

Ce projet compte deux volets distincts, le parquet et le siège du TJ de Marseille.

L'APCARS Marseille porte le poste de coordonnatrice des projets JRP en lien étroit avec la juridiction et les CSAPA (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) mobilisés. Elle a été recrutée fin 2023. Elle participera à l'évaluation et assurera l'accompagnement socio-éducatif des publics. Les CSAPA partenaires, quant à eux, assurent l'accompagnement en santé.

A terme, les deux projets accueilleront chacun 15 personnes en file active.

### • **Projet PARQUET**

Les inclusions au sein de la JRP parquet ont débuté en novembre 2023. 4 personnes ont intégré le programme en 2023 et l'accompagnement renforcé.

### • **Projet SIEGE**

Bien que le travail de réflexion ait commencé en janvier 2023, aucune orientation n'a commencé, lors de la rédaction de ce premier bilan. Les inclusions devaient débuter en janvier 2024 mais le retrait tardif du

CSAPA Puget-Corderie, de l'expérimentation, à la fin du mois de décembre 2023, en a différé le démarrage.

Ce projet JRP siège est porté par les juges d'application des peines et les CPIP du SPIP.

### **Freins et Leviers rencontrés en 2023**

#### • **Freins**

- Le manque de logement à Marseille ;
- Les délais pour rétablir les droits sociaux peuvent mettre à mal l'accompagnement.

Concernant les acteurs Santé du projet, comme a pu le démontrer le retrait du CSAPA Puget-Corderie, une crainte reste présente quant au secret médical et aux informations qui pourraient être transmises entre les partenaires, malgré le souhait commun et inhérent à ce projet de rapprocher la santé et le secteur judiciaire et ce, dans l'intérêt des personnes prises en charge.

#### • **Leviers**

Les projets JRP permettent une orientation rapide vers un CSAPA, permettant ainsi de déroger aux délais de droit commun de plus de 4 mois. Ce qui représente une réelle plus-value dans l'accompagnement aux soins proposé.

La plateforme PFIDASS reste un outil indispensable et réactif lors du rétablissement des droits santé.

La présence d'une conseillère en insertion professionnelle à l'APCARS permet de poser un diagnostic professionnel et d'effectuer des orientations rapides et ciblées vers des organismes de formation et/ou employeurs adaptés.

**Perspectives 2024 :** la désignation d'un ou plusieurs CSAPA pour le projet siège (en lieu et place du CSAPA Puget-Corderie) reste une priorité.

AU CŒUR  
DE LA  
JUSTICE



Les stages effectués à l'APCARS sont majoritairement prononcés au titre d'alternatives aux poursuites ou de mesure de composition pénale. Ils sont aussi organisés de plus en plus pendant la phase pré sentencielle (contrôle judiciaire), post sentencielle (peine principale ou complémentaire ; obligation particulière d'une peine). Ils concernent des primo délinquants. Les personnes s'acquittent du coût du stage.

# STAGES DE SENSIBILISATION / RESPONSABILISATION

A la fin des stages, les participants remplissent un questionnaire d'évaluation, strictement anonyme. Il ressort du dépouillement de ces questionnaires que ce modèle de réponse pénale permet d'influer sur la représentation et les connaissances qu'ont les stagiaires du type de comportement délinquant visé. Les stages sont ainsi un outil très efficace de lutte contre la récidive, notamment par la responsabilisation des auteurs, possible du fait de la dynamique de groupe spécifique à cette action et des apports de connaissances dont bénéficient les stagiaires.

Les stages sont une réponse de plus en plus utilisée par les juridictions comme réponse à des types de délinquance spécifiques. Ainsi, le nombre de stagiaires est en constante augmentation depuis la création de ces stages.

## Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes

Les modalités (organisation, durée et prix) de ce stage sont sensiblement différentes entre Créteil et Marseille. En revanche, les sujets abordés, tout comme l'approche développée, sont similaires.

En 2023

1045



**TOTAL**  
Personnes  
ayant suivi  
des stages  
APCARS  
(contre  
1 045 en  
2022)

919

stagiaires  
(contre 836 en 2022)



## MARSEILLE

En moyenne 8 5% des personnes réalisent ce stage en pré sentenciel, et 71 % en post sentenciel.

Les stages sont animés par deux thérapeutes familiaux.

### • Alternatives aux poursuites / champ pré sentenciel

Dans le champ pré sentenciel et celui des alternatives aux poursuites, ce stage se décompose en une journée collective et un entretien individuel obligatoire (organisé 15 jours après la journée collective).

On observe une augmentation constante d'auteurs orientés vers le stage de responsabilisation : entre 2020 et 2021, + 52 %, 2022, +31 % et 2023 +12 %. **Ainsi, 36 stages ont été organisés pour 378 stagiaires présents.** La tranche d'âge la plus représentée est celle des 36/50 ans, âge moyen de 39 ans. En 2023, 68 femmes ont été orientées vers ce stage pour 310 hommes.



## ÉVALUATION QUALITATIVE

Ce que nous observons :

- Pas d'homogénéité des groupes
- Plus-value du travail groupal : respect de la parole de chacun et temps d'échanges constructifs
- Position de déni et de résistance toujours manifestées en début de journée
- Pas de profil type chez les stagiaires (tous les âges, et toutes les catégories sociales et professionnelles peuvent se retrouver autour de la table)
- Tous manifestent de l'appréhension par rapport à la procédure judiciaire ; le cadre légal du stage est rappelé et compris dans sa majorité
- Des mécanismes alternatifs à la violence sont proposés, pour gérer les incidents à venir ou présents dans le couple. Des exemples concrets sont donnés lors de la journée collective et en entretiens individuels
- Peu de stagiaires évoquent une séparation
- L'alcoolisation, quand elle est reconnue, au moment du passage à l'acte, est envisagée par les stagiaires comme un facteur déresponsabilisant
- Un nombre de femmes toujours plus important : toutes s'inscrivaient dans une procédure de violences réciproques. Elles ont pu enrichir les échanges et déconstruire les a priori genrés
- Les stagiaires se saisissent tous de l'entretien individuel ultérieur



### Témoignage du thérapeute en charge de ces stages

*Ces chiffres montrent la dynamique d'une journée où les participants arrivent le matin avec le sentiment de ne pas avoir eu le choix, d'avoir été contraints, de ne pas être à leur place. Ces derniers sont sur la réserve ou en colère. Puis, se met en place au fil de la journée un processus d'affiliation, de partage et de coopération laissant apparaître un certain relâchement, une certaine acceptation propice à la responsabilisation.*

*L'introduction de la loi est une première brèche dans la représentation mentale que l'agresseur peut avoir de lui-même et de la victime. Sans cette brèche, l'agresseur continue de penser que c'est l'autre qui doit changer.*

*Cette réponse à la transgression de la loi sociale réintroduit la notion de responsabilité. La responsabilité des coups doit être attribuée. Cette première étape représente la condition nécessaire à un possible changement.*



### Témoignages de stagiaires

*« Je me suis senti entendu et ça fait longtemps que ce n'était pas le cas »*

*« C'était instructif de voir toutes les différentes formes de violence ».*

*« J'ai compris que je pouvais faire souffrir ma femme, même sans la frapper ».*

*« Je n'étais pas le seul ».*

*« J'ai vu qu'on pouvait se dévoiler sans risque ».*

*« J'essaie de m'écouter pour mieux prendre en compte l'autre ».*

*« Je me demande si mon enfant a des séquelles »*

*« Je vais peut-être demander de l'aide »*

- **Stages en post sentenciel**

**En 2023, 8 stages ont été organisés pour 112 personnes dont 8 femmes.** On note une nette augmentation des stagiaires en post sentenciel.

Les stagiaires nous sont orientés par le SPIP, une convention annuelle encadre l'organisation du stage, et par le bureau d'exécution des peines, du parquet du TJ de Marseille ; le stage étant soit une obligation du sursis probatoire, soit une peine principale.

Le contenu du stage en post sentenciel, est « renforcé », du fait de la gravité des faits commis et l'organisation du stage est aussi repensée. **Au lieu d'une journée collective, 5 séances de groupes de parole d'1h30 sont organisées.**

Au vu des besoins repérés, plus en post sentenciel, qu'en pré sentenciel, **un « module Addictions » a été rajouté à la troisième séance avec la venue d'un professionnel du CSAPA « Addictions France ».**

Si la consommation d'alcool notamment est souvent un facteur déresponsabilisant pour les auteurs, il n'en reste pas moins que les conduites addictives doivent être prises en compte et donnent lieu à des orientations individuelles en fin de stage et/ou de module.

Le coût du stage est à la charge du participant quand la mention « à ses frais » est précisée sur le jugement. A défaut le coût du stage est supporté par le SPIP.

## CRETEIL

En 2023, 47 stages ont pris place au sein des Maisons de justice et du droit (MJD) de Villejuif et de Champigny-sur-Marne, permettant d'y accueillir **429 stagiaires.**

Parmi ces 429 participants, nous pouvons constater une augmentation de la part des orientations hors alternatives aux poursuites, en tant que peine autonome ou obligation d'un sursis probatoire. Les alternatives aux poursuites représentant ainsi 46% des orientations.

Il était prévu que des orientations puissent se faire en pré sentenciel par décision du juge des libertés et de la détention. Suite aux échanges entamés avec le doyen des JLD et à leur demande, 2 places ont été réservées au cours de chaque stage pour leur permettre d'y inscrire eux-mêmes des stagiaires. Cependant, il est apparu au cours de l'année que les orientations n'ont pas été effectives et de nombreuses places sont demeurées vides. Le changement du doyen des JLD à la rentrée 2023 est venu renforcer cette déperdition, les informations relatives aux stages n'ayant pas été maintenues au sein du service. Les places réservées ont été réduites à 1 par stage. Des contacts ont été initiés en 2023 afin d'y remédier mais les échanges n'ont été effectifs qu'en 2024.

Les stages sont animés par des binômes de 2 intervenantes (psycho-criminologues, travailleuses sociales). Une juriste du BAV continue d'assurer un des modules au sein de ces stages afin de garantir que la place de la victime dans la procédure soit bien abordée au cours des stages et qu'une présentation juridique soit assurée. Il s'agit de permettre une action complémentaire à celles des animatrices. Le stage se déroule sur deux jours.

Les exercices proposés autour de la gestion de la colère et des émotions, comme sur la mise en œuvre de la communication non violente (CNV), sont, selon les stagiaires, un apport utile leur permettant de repartir avec une boîte à outils.

Beaucoup disent repartir du stage avec la volonté d'être « *plus attentif à ce qui se passe pour la/le partenaire* », « *de mieux maîtriser leurs paroles et de parler des émotions* », ou encore « *d'empêcher l'escalade* ».

201  
personnes  
ont participé  
aux stages  
de  
citoyenneté  
à Marseille  
(contre 119 en 2022)

## Stages de citoyenneté

Les stages de citoyenneté, d'une durée d'une journée, ont une visée éducative et pédagogique. Ils visent un public jeune (39,5 % ont moins de 25 ans) et sont prononcés pour un panel d'infractions varié. Ils permettent à l'autorité judiciaire d'apporter une réponse rapide et adaptée à des actes d'incivilités récurrents et/ou de primo-délinquance.

Les objectifs sont de responsabiliser les auteurs, les sensibiliser aux valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine, susciter une réflexion pour une prise de conscience du passage à l'acte, profiter de la pair-aidance et du travail groupal pour faire prendre conscience aux stagiaires de leur responsabilité pénale et civile ainsi que des devoirs qu'implique la vie en société.

Les thèmes abordés sont : la citoyenneté, l'organisation judiciaire en France, la responsabilité civile, pénale et la place des victimes, tant à travers des apports de connaissances, que des exercices individuels et collectifs.

On constate toujours une forte augmentation des violences qui représentent 40% des faits concernés. Il en est de même pour les outrages qui représentent 22 %. On observe, cependant, une baisse des vols et des dégradations. Ces stages sont organisés très majoritairement dans le cadre des alternatives aux poursuites, puis en post-sentenciel.

Un représentant des forces de l'ordre, autorisé par sa hiérarchie et par le parquet, intervient pour un temps d'échanges avec les stagiaires au vu du nombre toujours aussi important d'outrages aux personnes dépositaires de l'autorité publique. Cette intervention d'un représentant des forces de l'ordre constitue un atout et un appui considérable dans l'appréhension du métier de policier et de ses contraintes.

En alternative aux poursuites, 149 personnes ont participé à ce stage (pour 18 stages réalisés). La composition pénale reste l'orientation la plus importante suivie par le rappel à la loi (avertissement pénal probatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023).

En post sentenciel, 5 stages ont été organisés pour 52 personnes, contre 2 pour 15 personnes en 2022, soit une forte augmentation. Les stagiaires nous ont été orientés majoritairement par le SPIP 13. Le contenu du stage en post sentenciel, est « renforcé », à la différence des stages en pré sentenciel, du fait de la gravité des faits commis.

## Stages de sensibilisation sur les dangers de l'usage de produits stupéfiants

Par ces stages, il s'agit d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les pratiques de consommation et enfin de donner des points de repères objectifs pour évaluer les consommations. L'objectif est la prévention de la récurrence de l'usage de stupéfiants. Ces stages sont réalisés en MJD et à la préfecture de région.

L'APCARS organise ces stages en partenariat avec l'association Addictions France 75, implantée sur tout le territoire national, coordonnant des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en alcoologie (CSAPA) et organisant des formations sur ces thèmes. Un membre de l'équipe de l'unité de communication, de formation et de prévention de la brigade des stupéfiants de Paris intervient également lors du stage, dans le cadre du module « Loi », pour apporter des connaissances sur les fondements, l'utilité et le sens de la loi. L'officier expose le cadre législatif, le classement des drogues selon la loi et les sanctions encourues. Ce module laisse une large place aux échanges et aux exemples concrets liés à l'expérience professionnelle du policier.

On constate une stabilité dans le nombre de stagiaires, par rapport à 2022. L'APCARS a réalisé ses premiers stages à Marseille en 2023.

151  
stagiaires  
à Paris  
(contre 153 en 2022)

# Stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

Ces stages, liés à la commission de contravention de 5e classe relative au recours à la prostitution d'autrui (C. pénal, art. 611-1) ont été créés par la loi du 13 avril 2016. Leurs contenus visent à rappeler à la personne ce que sont les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps, ainsi qu'à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.

Les objectifs poursuivis par le stage sont d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur le phénomène prostitutionnel, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les dommages causés aux personnes prostituées. Dans cette visée, l'APCARS a fait évoluer le contenu du stage en 2023 afin de s'adapter aux nouvelles réalités, avec un focus plus appuyé sur la prostitution des mineurs, les prostitutions logées de proximité.

## PARIS

Ces stages, d'une durée d'une journée, se déroulent chaque mois à Paris, en MJD. Ils ont connu un très fort développement en 2023 et 2020 et une baisse en 2021 et 2022 en raison d'une diminution des interpellations.

La fondation Scelles coanime les stages avec l'APCARS, une séance sur deux. Cette fondation lutte pour le respect de la dignité humaine et contre l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains. Une personne s'étant livrée à la prostitution à un moment de sa vie, vient également apporter son témoignage sur ce qu'elle a vécu (présentiel ou vidéo).

## MARSEILLE

La mise en place du stage a démarré en 2023. Une convention signée en 2022 à l'initiative du parquet du tribunal judiciaire de Marseille, encadre les modalités d'organisation de ce stage et fixe le cadre légal de celui-ci.

Ce stage est animé, sur une journée, par un intervenant de l'Amicale du Nid et un thérapeute familial désigné par l'APCARS.

Le « circuit » d'orientations des stagiaires n'est pas encore fluide ; le stage ayant commencé récemment. Le parquet a relancé les commissariats pour que des orientations puissent être faites et que les sessions de stage soient maintenues.

En 2023

139

**personnes  
ont participé  
aux stages de  
sensibilisation  
à la lutte contre  
l'achat d'actes  
sexuels (Paris  
et Marseille)  
(contre  
56 en 2022  
sur Paris  
uniquement)**



## CE QUE NOUS POUVONS OBSERVER DEPUIS LE DÉMARRAGE DE CES STAGES

- Homogénéité des groupes (à la différence des autres stages thématiques) : groupe d'hommes ayant des pratiques installées depuis de nombreuses années
- Plus-value du travail groupal : est travaillé le respect de la parole de chacun et les temps d'échanges qui restent constructifs. Le fait d'être en groupe est moteur de réflexion et de remise en question
- Pas de position de déni affichée à la différence des autres stagiaires (stages citoyenneté, stages auteurs VC) mais un sentiment de honte exprimé par les participants
- Manque de connaissances et d'informations quant au système prostitutionnel ou vis-à-vis des ressentis possibles des prostituées
- Tous manifestent de l'appréhension par rapport à la procédure judiciaire ; le cadre légal du stage est rappelé et compris dans sa majorité
- Les temps d'échanges sont favorisés pour travailler sur les représentations et les mauvaises interprétations
- Un questionnaire de satisfaction est remis en fin de stage, pour recueillir la parole des participants et réajuster le contenu proposé
- Tous les stagiaires se sont saisis du bilan individuel ultérieur



### Témoignages de l'animateur – thérapeute familial

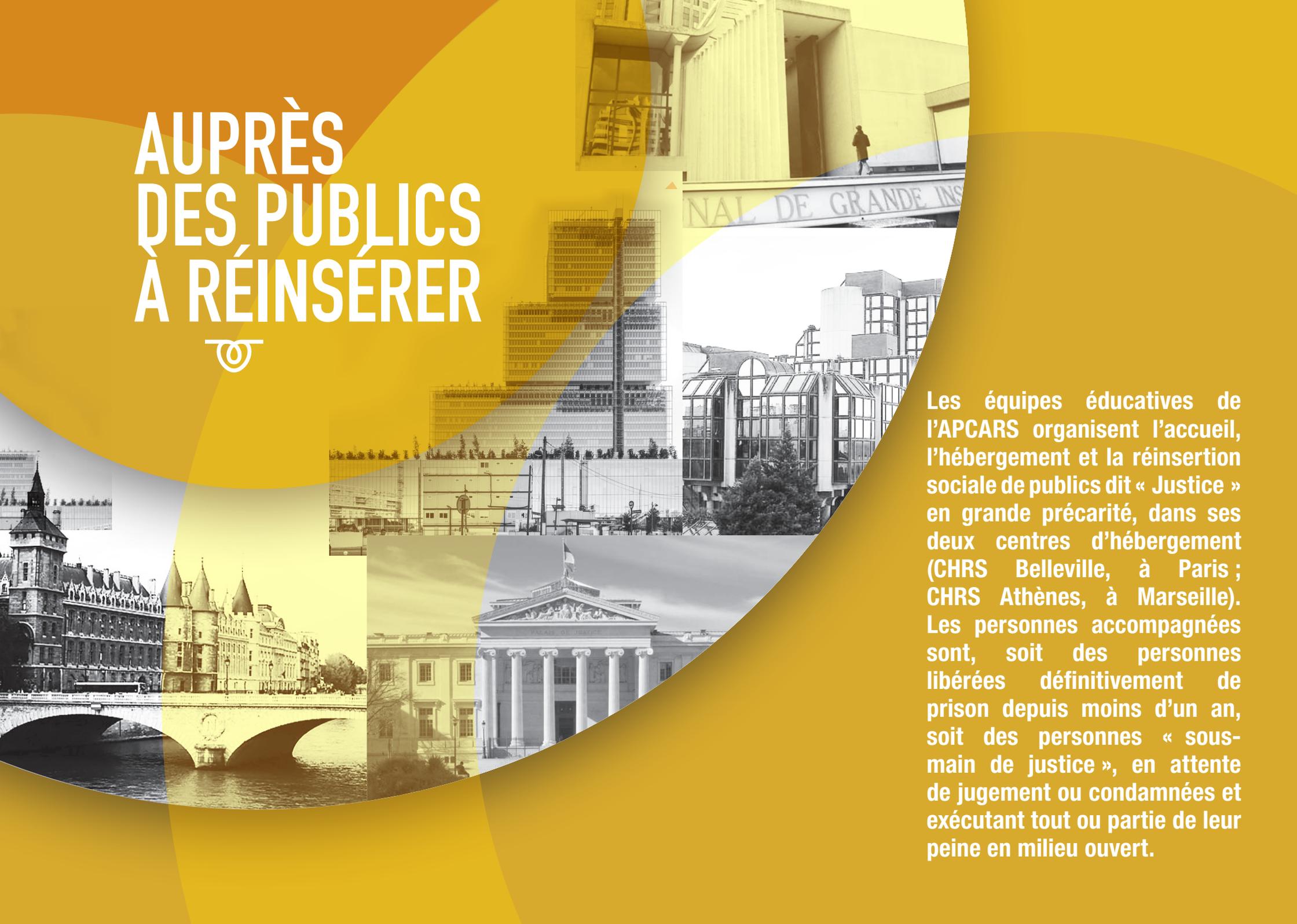
*Les conséquences physiques et psychiques sur la personne prostituée ont été abordées, ce qui a permis de faire bouger les représentations erronées, minimisantes et arrangeantes des participants qui pensaient que ces dernières étaient consentantes, voire désireuses.*

*Les participants ont tous été surpris par cette journée durant laquelle ils ont pu échanger sur leurs vécus, ressentis et difficultés, sans se sentir jugés. Ils ont été partie prenante pour poursuivre cette expérience avec l'entretien individuel proposé.*

*Ces entretiens ont permis d'approfondir certains sujets abordés lors de la journée collective, faisant résonance avec leur histoire personnelle.*

*Suite à ces entretiens, environ 35 % des personnes entendues ont souhaité poursuivre un travail thérapeutique individuel et ont donc été orientées*

# AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER



Les équipes éducatives de l'APCARS organisent l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics dit « Justice » en grande précarité, dans ses deux centres d'hébergement (CHRS Belleville, à Paris ; CHRS Athènes, à Marseille). Les personnes accompagnées sont, soit des personnes libérées définitivement de prison depuis moins d'un an, soit des personnes « sous-main de justice », en attente de jugement ou condamnées et exécutant tout ou partie de leur peine en milieu ouvert.

# CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

AUPRÈS  
DES PUBLICS À  
RÉINSÉRER



Les deux CHRS offrent un hébergement et un accompagnement social et pluridisciplinaire individualisé (travailleurs sociaux, psychologues, chargée d'insertion professionnelle, chargée d'insertion par le logement, infirmières, juristes) en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle et de leur accès à un logement, dans le cadre d'un projet individuel.

L'accompagnement proposé vise à renforcer l'autonomie de la personne, sa responsabilisation et l'accès à des conditions d'existences favorables à une réinsertion sociale et, in fine, à la prévention de la récidive.

## CHRS Belleville (Paris)

Le CHRS Belleville accueille historiquement et exclusivement un public dit « justice ». Ce public est composé de 94% d'hommes et 6% de femmes, personnes majeures, seules ou en couple, sans enfant à charge, connaissant de réelles difficultés sociales, économiques, familiales, sanitaires et sans solution d'hébergement ou de logement. L'âge moyen est de 43 ans.

Les personnes sont hébergées en diffus, en studios au sein d'immeubles d'habitation ou en studios ou chambres individuelles au sein de résidences sociales ou d'hôtels parisiens et franciliens. Au regard des profils de certaines personnes accompagnées, le service fait le choix de maintenir un nombre restreint de places au sein d'hôtels très sociaux dont les règlements sont particulièrement souples et permettent d'accueillir des personnes fortement marginalisées, souffrant de troubles addictifs et/ou psychiatriques.

## ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ET MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Malgré les arrivées et départs dans l'équipe et les mois de vacance sur les postes, le niveau d'activité et de qualité d'accompagnement a pu être maintenu tout au long de l'année, afin de **garantir la continuité d'accueil des personnes, tous dispositifs confondus** (insertion, placement extérieur, APVC et permissionnaires) et de **déployer pour sa dernière année le projet « carte blanche »** auprès des résidents (premier départ en vacances avec un partenariat FAS ANCV et un financement Fondation de France).

Ainsi, si le nombre de personnes accueillies est légèrement inférieur à 2022, en retrouvant un niveau précédent, le **taux d'occupation est constant à 97 %**. Le nombre d'accès à la formation, à l'emploi et aux relogements adaptés, continue à être encourageant et démontre des pratiques d'accompagnement interdisciplinaire, en interne comme en externe, quelle que soit la situation de la personne, que l'équipe a pu transmettre malgré les changements.

Le défi 2023 était d'accueillir et d'intégrer une nouvelle directrice, un nouveau chef de service, et deux travailleurs sociaux et les vacances sur les postes, **en limitant au maximum l'impact sur les prises en charge**.

En 2023

175 places

327

Personnes  
accueillies  
en 2023 :

- 235 au CHRS Belleville de Paris
  - 90 au CHRS Athènes de Marseille
- (contre 327 en 2022)



## SE RÉFÉRER À L'ÉVALUATION INTERNE ET DÉPLOYER LES ACTIONS PRÉVUES AU PLAN D'ACTION

L'année 2023 a été consacrée au maintien de l'activité et de la qualité de l'accompagnement, notamment avec l'impact de la mise en œuvre sur une année de la mission « qualité hébergement et médiation ». Les travaux liés au **projet d'établissement, aux droits des personnes, aux visites à domicile, à l'environnement du CHRS** ainsi qu'à la **fonction accueil dans la pluridisciplinarité**, ont pu faire l'objet d'échange, d'appui sur les écrits, pratiques, process existants, mais sans formalisation écrite.

La fin de l'année a fait surgir un besoin de régulation d'équipe pour « recalcr » les missions de chacun dans le cadre du projet global.

## POUR SUIVRE L'INSCRIPTION DU PROJET « APVC » DANS LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

Lors du comité des financeurs du début d'année 2024, l'ensemble des cofinanceurs a souligné sa confiance et son retour sur la qualité de l'accompagnement fourni au cours de l'année 2023. Le CHRS Belleville ayant su démontrer, sur ces 11 places réservataires SPIP pôle palais, sa capacité à **monter en compétences, analyser les indicateurs, communiquer sur le projet et développer des partenariats, afin d'assurer la pérennité du projet.**

## PRÉPARER LA STRATÉGIE 2024 - 2028 EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE ASSOCIATIVE ET LA NÉGOCIATION DU CPOM

La DRIHL 75 a annoncé en fin d'année 2023 la contractualisation des 11 CHRS concernés, dont le CHRS Belleville, au cours de l'année 2024 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025. L'exercice stratégique de préparation à la contractualisation s'est vu décalé sur 2024, et coïncidera peut-être avec la mise en œuvre de la réforme de la tarification des CHRS.

Le diagnostic partagé nécessaire au lancement du CPOM s'est nourri de l'évaluation interne, renommée auto-évaluation, des rencontres partenariales, l'analyse des besoins du territoire et des secteurs judiciaire et social, et des échanges avec l'équipe.



## LA SITUATION DES 51 PERSONNES SORTANTES

En 2023, 55% des sortants, soit **28 personnes**, **accèdent à un logement** de droit commun, un logement intermédiaire ou réintègrent leur domicile (pour les « APVC ») : 14 accès à un logement social, 3 accès à un logement spécifique (résidence PA, FJT et résidence sociale), 5 retours à domicile et 6 autres solutions (dont 2 hospitalisations).

**La signature du bail n'entraîne pas la fin de l'accompagnement social qui se poursuit** au moins 3 mois après le départ du CHRS, le temps de réaliser les dossiers et transmissions nécessaires.

En 2023, le relogement, après 5 années d'accompagnement au CHRS, d'un homme souffrant de troubles psychiatriques et d'addiction depuis des années, provoque une crise grave. En accord avec les services de l'Etat, un double accompagnement pendant 4 mois CHRS et service mandaté pour l'AVDL. Ce double financement lui permettra, après la crise, de participer aux réunions de transmission d'accompagnement : CHRS/CMP/AVDL. Cette pratique qui devra rester exceptionnelle semble particulièrement adaptée pour les personnes souffrant de pathologies et qui ont besoin de temps et d'accompagnement lors des changements et ruptures.

Par suite d'un départ volontaire ou un non-renouvellement du contrat de séjour, **8 personnes** ont fait l'objet d'une fin de prise en charge dont **4 exclusions** pour des faits de violence envers l'équipe.

Nous déplorons **2 décès**, sur le lieu d'hébergement et 1 décès à domicile, 10 jours après la fin de PEC et l'accès au premier logement social autonome, pour un homme de 43 ans, et **4 disparitions** sans aucune nouvelle.

Le nombre de personnes ayant eu une nouvelle condamnation durant leur séjour au CHRS est marginal. **9 personnes ont été réincarcérées sur 173 personnes accompagnées** (hors séjour en permission), **soit 5,20 %**.

235 personnes accueillies

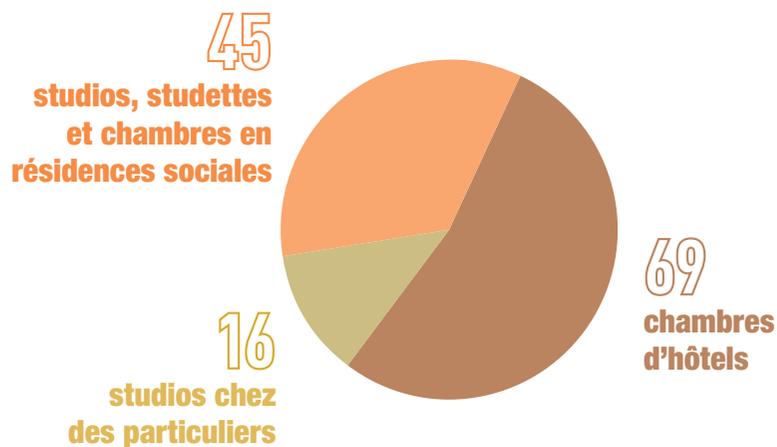


51 sorties dont 28 relogements

Durée moyenne de séjour des sortants : 25 mois

69 permissionnaires accueillis

130 places individuelles



### LE PARCOURS AU SEIN DES HÉBERGEMENTS

Durant l'année 2023, **98 changements d'hébergement** ont eu lieu pour **76 personnes**.

### L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

**60 personnes** ont été accompagnées par la chargée d'insertion professionnelle au sein du service, dont 24 nouveaux suivis, soit 35% de la file active pour **41 retours à l'emploi**.

### L'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ

Les psychologues ont accompagné **63 personnes lors de 397 rendez-vous honorés**, mais aussi **165 rdv téléphoniques**, **24 VAD** et **9 accompagnements** physiques chez un praticien spécialisé.

### LES PERMANENCES JURIDIQUES

**238 entretiens ont été assurés lors des 78 permanences** d'une demi-journée de la juriste mise à disposition par Droits d'urgence. Les objectifs des permanences sont avant tout **d'accueillir, de répondre, de rassurer parfois et d'accompagner sur le plan juridique** les usagers orientés par l'équipe, dans une démarche globale portée par le service.



## Maëlys

*Avant de prendre le poste de juriste au sein du CHRS Belleville, j'avais conscience de la difficulté d'effectuer des démarches juridiques pour les personnes de nationalité étrangère et savais qu'elles allaient être plus complexes que dans d'autres structures en raison des condamnations pénales des personnes hébergées et suivies. Toutefois, il est difficile de se rendre compte des difficultés réelles tant que l'on n'y fait pas face. Je pense qu'au CHRS de Belleville, les difficultés sont nombreuses, et en premier lieu pour les personnes hébergées : l'impact négatif des condamnations pénales sur les procédures d'obtention ou de renouvellement d'un titre de séjour est grandissant, et encore plus important lorsqu'il s'agit de condamnations pénales pour violences conjugales. En effet, une condamnation pénale pour des faits de violence conjugale peut initier un processus de pertes de droits en chaîne : droits parentaux, droits sociaux et droits au séjour peuvent être remis en cause. En second lieu ce sont les travailleurs.euses sociaux qui voient leur travail modifié, bon nombre de droits sociaux étant conditionnés au droit au séjour sur le territoire français. Une réalité administrative parfois compliquée à accepter pour les personnes étrangères hébergées qui ont des difficultés à comprendre que leur droit au séjour en France peut être remis en cause par les condamnations pénales dont elles ont fait l'objet.*

## ET L'ACCUEIL DE LA PERMANENCE AVANCÉE MENSUELLE DE GAIA

### Texte écrit par l'équipe GAIA intervenant mensuellement

« L'association Gaïa, issue des programmes de Médecins du Monde, est une association médico-sociale de Réduction des Risques à destination des personnes consommatrices de substances psychoactives. Nous intervenons également depuis 2023 via une équipe mobile de consultations avancées en addictologie à destination des structures d'Accueil, Hébergement et Insertion. Le projet est composé d'une équipe pluridisciplinaire comprenant un médecin, une infirmière, une psychologue et une éducatrice.

Le CHRS Belleville est une des premières structures avec laquelle notre équipe travaille. Nous y intervenons à raison d'une journée par mois depuis le 27 juin 2023. Notre projet se compose de quatre volets : l'entretien individuel, l'animation collective ainsi que la sensibilisation des professionnels, et l'étayage du réseau de soin spécialisé.

Les consultations individuelles visent à recevoir les personnes en entretien, à leur proposer une action de dépistage (via les TROD et un examen FibroScan), à évaluer et échanger sur d'éventuelles prises de risques, à évaluer leurs besoins, leurs consommations, et à leur proposer des pistes d'accompagnement.

Au sein du CHRS, nous avons pu mettre en action ces quatre volets et déployer le programme dans ces différentes facettes. En effet, les consultations individuelles ont permis, en plus de dépister les personnes rencontrées, de créer du lien et de revoir lors de nos permanences certaines d'entre elles, créant alors un suivi personnalisé. L'accueil collectif nous a permis de

présenter différentes médiations dans l'objectif d'aborder les consommations et la réduction des risques. Ainsi, ont été sollicité une guirlande de foies en peluche pour présenter l'examen du Fibroscan, ainsi qu'un quizz avec des pictogrammes concernant les risques de transmissions de virus (VIH et hépatites) appelé : « le risque ou pas risque », un mannequin représentant le chemin d'absorption de l'alcool dans le corps et un mot croisé permettant de présenter nos actions ainsi que de définir la Réduction des Risques. Ces outils ont été l'objet de discussion avec les usagers mais également avec les professionnels. Durant des temps plus formels tels que les réunions de cas complexes ou des sensibilisations à thèmes, nous avons pu renforcer cette alliance avec les professionnels de la structure. Nous avons pu, en effet, proposer des temps de sensibilisation à l'équipe du CHRS sur les thématiques des produits psychoactifs et le matériel de RDR. Notre psychologue a également pu participer à un atelier BD mis en place par le centre. Depuis peu, notre équipe se déplace avec un projet du CHRS sur des visites à domicile, donnant une autre dimension à la proposition d'accompagnement. La mobilisation et l'implication des différents professionnels sont facilitatrices de nos actions et du lien établi avec les usagers.

Nous avons comme perspectives de créer et proposer différents outils de médiation adaptés aux personnes rencontrées et de maintenir nos actions de repérage des besoins et d'orientation. En ce qui concerne l'accompagnement des équipes, nous effectuons régulièrement des points avec les professionnels du CHRS pour construire avec eux des temps d'échanges et de sensibilisations qui correspondent à la structure et à ses spécificités. »



## ACTIVITÉS COLLECTIVES

- **45** personnes ont pu s'exprimer lors des **10** séances cinéma et proposer des idées,
- **98** personnes ont participé aux **sorties restaurant et détente**, dont 15 personnes plus de 3 fois,
- **5** personnes ont participé aux 2 derniers ateliers foot et **10** personnes sont allées visiter un stade, dans le programme découverte d'un sport,
- **26** participants aux 2 sessions « BD » de l'année animées par Romain DUTTER » sur les thématiques du « rêve » et de « la peur »,
- 17 projets carte blanches de départ en vacance préparés,
- **15 projets réalisés pour 15 résident.e.s, 13 proches, soit (28 bénéficiaires) ;**
- Séjours de **courte durée** de 1 à 4 nuitées : **104 nuitées** pour un coût moyen de **67€**.

## CHRS Athènes (Marseille)

**NOUVEAUTÉ EN 2023** : création de 10 places d'éloignement du domicile conjugal pour des auteurs de violences conjugales (financement DDETS -Allocation Logement Temporaire) Captation de 2 chambres en hôtel meublé et de 8 studios.

En 2023, 20 personnes ont été prises en charge et 12 sont sorties du dispositif. 17 % en logement autonome, 8 % en logement accompagné et 17 % en retour logement famille soit 42 % de sorties en logement.

## ENTRÉES ET SORTIES

En 2023, le CHRS a réalisé 11 012 journées d'accompagnement, soit un taux d'occupation de 87 %.

En 2023, 33 personnes sont entrées au CHRS (27 en 2022) et 38 personnes l'ont quitté, soit 54 % des personnes prises en charge sur l'année (43 % en 2022).

Le nombre d'admissions a été maintenu bien que l'équipe du CHRS ait connu des difficultés au cours de l'année (longs arrêts maladie, départs de salariés et difficultés à remplacer les postes vacants). Faute d'un nombre suffisant de référents sociaux, les admissions ont été interrompues au cours de l'année et n'ont repris qu'en septembre. Ainsi 15 admissions sur 33 ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2023.

Contrairement à 2022, on constate une reprise des admissions en logements accompagnés (résidences sociales, IML et appartements thérapeutiques) qui a été le fruit d'un travail partenarial avec le SIAO, l'AVDL et les CSAPA tout au long de l'année.

Malgré cette évolution, en 2023, le nombre de sorties du CHRS reste stable : 63 % de sorties en logement.

Sur les 70 personnes prises en charge sur l'année, 24 bénéficiaient d'un aménagement de peine (9 en PE, 14 en DDSE et 1 en LC) contre 14 en 2022.

En 2023, le CHRS a accueilli 9 personnes en placement extérieur.



En 2023

45

Places  
(10  
en hôtels  
meublés  
et  
35  
en studios)

70

Personnes  
prises en  
charge ;  
33 entrées  
et  
38 sorties



En 2023



18

**Sorties en logement :  
18 % de sorties en  
logement autonome,  
24% en logement  
accompagné (résidence  
sociale ou IML),  
5% en appartement  
thérapeutique  
et 16% en logement  
famille, conjoint ou amis**

Ces aménagements de peine ont été préparés pendant de longs mois :

- avec des SPIP hors département pour 4 personnes sortants de centres de détention (après l'exécution de longues peines). Ces détenus ont pu être reçus en entretien de pré-admission et préparer leurs sorties lors de permissions avant d'être accueillis en CHRS dans le cadre de leurs aménagements de peine.
- avec les CPIP de la SAS et du quartier de semi-liberté du centre pénitentiaire des Baumettes avec qui, un travail de préparation à la sortie a également été mis en place pour favoriser la prise en charge des sortants de détention.

Le nombre de personnes accueillies sur orientations du milieu ouvert du SPIP de Marseille est resté stable.

## CRÉATION DE NOUVELLES PLACES EN 2023 : POUR L'ÉVICTION DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Le projet permettant de créer des places d'éviction pour auteurs de violence conjugale évoqué en 2022 a abouti début 2023. Une convention départementale a été signée en juin 2023 entre le Parquet, le SIAO, le SPIP, les CPCA et les opérateurs d'hébergement dont l'APCARS.

L'APCARS a dû capter 10 hébergements (2 chambres d'hôtel meublée et 8 studios) et recruter un éducateur spécialisé pour démarrer cette expérimentation dès février 2023. Les orientations dans le cadre pré-sentenciel peuvent provenir du parquet au stade de l'ESR, de la coordinatrice du CPCA ou des contrôleurs judiciaires. En post-sentenciel, les orientations sont effectuées par les CPIP du milieu ouvert ou du milieu fermé, pour prévenir le retour au domicile d'un auteur déjà condamné.

En 2023, 35 % des auteurs ont été orientés par le parquet ou le service de contrôle judiciaire, 20 % par le CPCA et 45 % par le SPIP.

Cet éloignement physique de l'auteur par un hébergement en studios et chambres meublées, appuyé par un accompagnement socio-éducatif renforcé permet de proposer une alternative au domicile conjugal et d'accéder à un logement autonome.

La recherche d'un logement personnel permet d'enclencher un processus

de différenciation ; en 2023 sur 12 personnes sorties du dispositif seules 2 sont retournées vivre au domicile conjugal.

## PLURIDISCIPLINARITÉ

Le CHRS de Marseille a fait le choix de la pluridisciplinarité de l'accompagnement ; l'équipe de travailleurs sociaux œuvre depuis maintenant 8 ans en complémentarité avec des professionnels de l'emploi et du soins intégrés à l'équipe pour proposer une prise en charge adaptée aux difficultés des résidents accueillis et un accompagnement vers l'autonomie.

**Une chargée d'insertion professionnelle (CIP)** à temps plein, qui intervient dès l'admission, auprès des personnes accompagnées, en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe.

La CIP a accompagné **34 personnes nouvellement accueillies en 2023** et a continué à suivre dans leurs projets professionnels ou en emploi **plus de 20 résidents ou ex-résidents (6 mois après leur sortie du CHRS)**. Tous les nouveaux suivis ont été inscrits au Pôle-Emploi et ont bénéficié d'un accompagnement numérique.

L'accompagnement vers l'emploi est individualisé, la chargée d'insertion professionnelle créant un parcours adapté à chaque résident en fonction de son niveau et de ses projets tout en prenant en compte des freins (addictions, problème de santé, troubles de la personnalité).

Elle bénéficie d'un réseau en lien avec Pole-Emploi et la Mission locale, pour positionner rapidement nos résidents sur des offres d'emploi. Nous sommes prescripteurs IAE pour les chantiers d'insertion notamment. Elle construit avec chaque résident un parcours personnalisé en tenant compte de leurs fragilités, ce qui nécessite une vigilance régulière de sa part et un travail en réseau constant avec les employeurs afin de régler sans délai chaque incident qui peut survenir sur les lieux de travail ou de formation.

Malgré les obstacles et les incidents qui émaillent le parcours professionnel des résidents, la mise en activité est un élément incontournable d'une insertion réussie et la chargée d'insertion professionnelle s'attache à trouver la réponse adaptée à chaque résident accompagné.

Une activité rémunérée (CDDI, intérim, CCD, CDI...) sera, lors du départ du CHRS, l'élément indispensable pour financer un logement et le conserver.



Notre CIP intervient auprès des différents publics de l'APCARS Marseille. Elle a accompagné :

- 20 bénéficiaires du RSA orientés par le Lieu d'accueil RSA
- 18 auteurs pris en charge par le CPCA
- 6 auteurs pris en charge par le nouveau dispositif ALT
- 60 personnes placées sous CJ

**Notre CIP a pu positionner en emploi pour le CHRS :**

- CDI : 6 personnes
- CDD : 1 personne
- Contrat Pro : 2 personnes
- Chantier d'insertion : 4 personnes
- Intérim : 2 personnes
- Accompagnement Fil Rouge : 1 personne
- Accompagnement Rev'elle toi : 1 personne
- Formation longue : 1 personne
- Orientation Missions avec ADPEI : 2 personnes
- Orientation vers Recruthea : 1 personne
- Service Civique : 1 personne
- Ecole de la deuxième chance : 1 personne
- En cours d'accompagnement : 5 personnes (orientation récente)

**Pour le dispositif ALT :**

- CDI : 3 personnes
- En cours d'accompagnement : 3 personnes (orientation récente)

Elle a accompagné tous nos publics et réalisé : plus de 800 entretiens individuels, animé 4 ateliers collectifs emploi (CV, LM, entretien embauche, estime de soi et gestion du stress), accompagné nos publics à 7 journées partenariales (visite d'entreprise + recrutement) 4 jobs dating et 17 synthèses partenariales.

**Le poste de « référent santé » est occupé depuis le 7 février 2022 par une psychologue.**

Il était occupé antérieurement par une infirmière depuis 2016). Il est cofinancé par l'ARS. Ce choix de remplacer l'infirmière par une psychologue correspond aux besoins de l'équipe et des résidents de pallier notamment les délais pour obtenir un RDV en CSAPA ou en CMP mais aussi pour soutenir les résidents les plus fragiles.

La psychologue intervient aussi pour :

- Rencontrer chaque résident afin de déterminer les besoins individuels d'accompagnement psychologique
- Proposer une orientation spécialisée ou un suivi psychologique adapté à chacun en terme de fréquence, approche et outils thérapeutiques
- Proposer au résident un accompagnement renforcé lors des périodes plus difficiles
- Assurer un suivi de la situation du point de vue psychologique en complément de l'accompagnement social
- Soutenir et compléter le travail social d'insertion par des éléments de l'état psychique du résident
- Animer ou co-animer des ateliers thématiques, groupes de parole ou autre proposition d'élaboration collective

En 2023, **64 personnes hébergées** au CHRS ont été rencontrées par la psychologue (7 femmes et 57 hommes) pour 44 nouveaux entrants. Entre 30 et 40 personnes sont suivies de façon régulière.

- **144 entretiens cliniques assurés** en 2023 ainsi que **86 entretiens de « suivi »**

L'activité de la référente Santé est en forte augmentation (le **temps partiel de 0,40 ETP est insuffisant, de plus le nombre de places en CHRS a augmenté**)

- 10 accompagnements physiques (aux premiers RDV)
- 2 hospitalisations accompagnées pour des soins psychiques ou de fortes addictions (Edouard Toulouse, Saint Barnabé, La conception...)
- 2 orientations faites vers le CSAPA du Mas Thibert (convention partenariale spécifique)
- +40 orientations faites par le référent santé (CMP, CSAPA, médecins



- généralistes, spécialisés, psychiatres, psychologues en libéral)
- 38 déclarations faites de médecins traitants et autant d'orientations faites par l'éducateur référent
- 15 visites à domicile (faites en solo ou en binôme avec l'éducateur référent)
- 10 situations gérées lors de la permanence téléphonique
- 2 accompagnements en urgence (gestion de crise)
- 5 entretiens de EMDR (Eye movement desensitization and reprocesing) proposé

Les membres de l'équipe peuvent, à tout moment, interpeller la psychologue, lorsqu'ils constatent une dégradation de la situation d'un résident ou pour mieux appréhender son accompagnement ou son orientation. La grande majorité des entretiens consiste en des entretiens de suivi (36%), évaluation des besoins lors d'une première rencontre (20%) et visites à domicile (15%, parfois en binôme avec le référent social).

Face aux résistances exprimées à l'idée de rencontrer la « psy », il

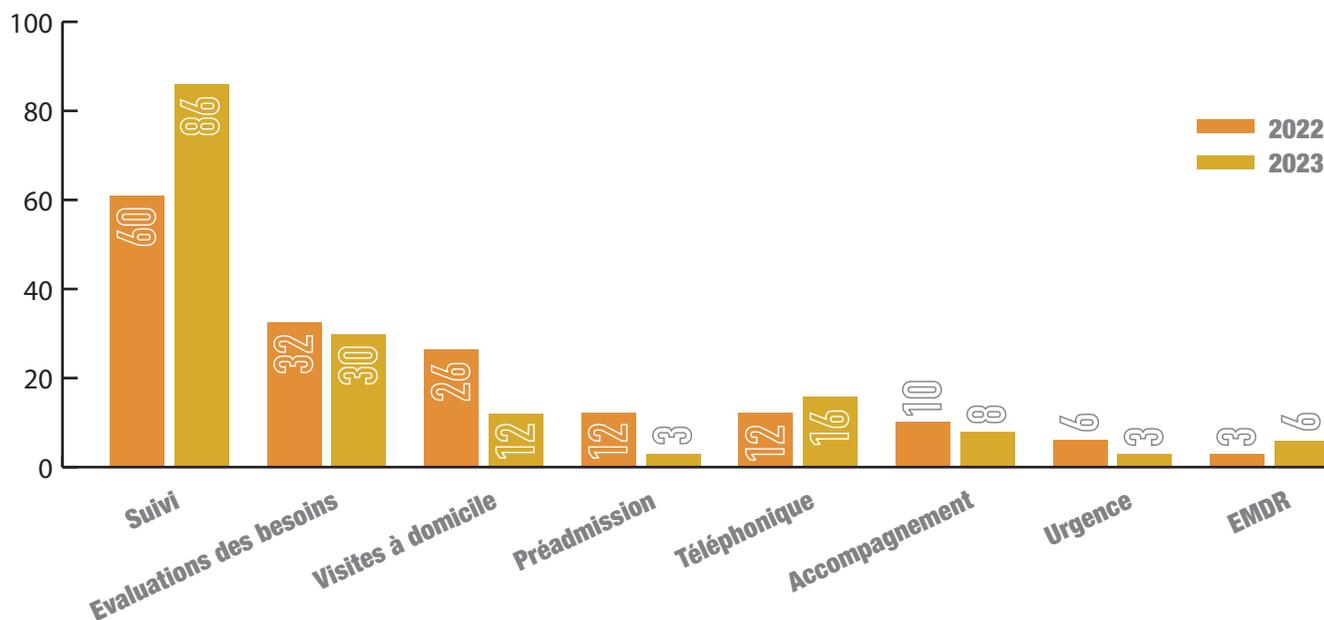
avait été décidé d'aborder la santé mentale par le prisme de la santé globale. La psychologue est aussi « référente santé », les besoins psychologiques sont intégrés dans une évaluation des besoins de santé « en général ».

Fin 2023, après 2 ans d'activité, la psychologue est désormais bien intégrée au sein de l'équipe et les résidents la consultent plus aisément.

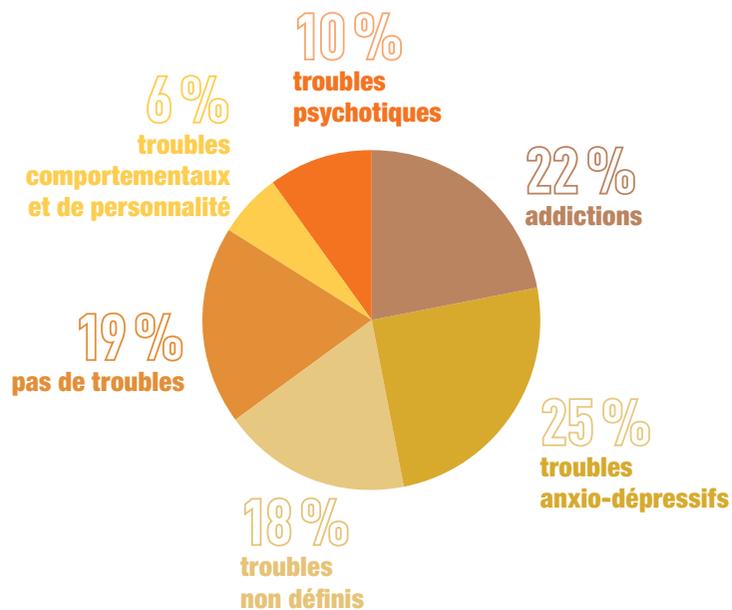
Elle est donc moins disponible pour accompagner les résidents pour toutes les questions somatiques (bilan au Cesam13, dentistes, RDV pré ou post opératoires...). Or ces problématiques concernent tous les résidents et occupent une part du temps de travail non négligeable des travailleurs sociaux.

**Le besoin d'une infirmière en sus de la psychologue permettrait deux interventions différentes, mais complémentaires, pour répondre aux besoins des résidents.**

### Types d'entretiens



## Types de troubles



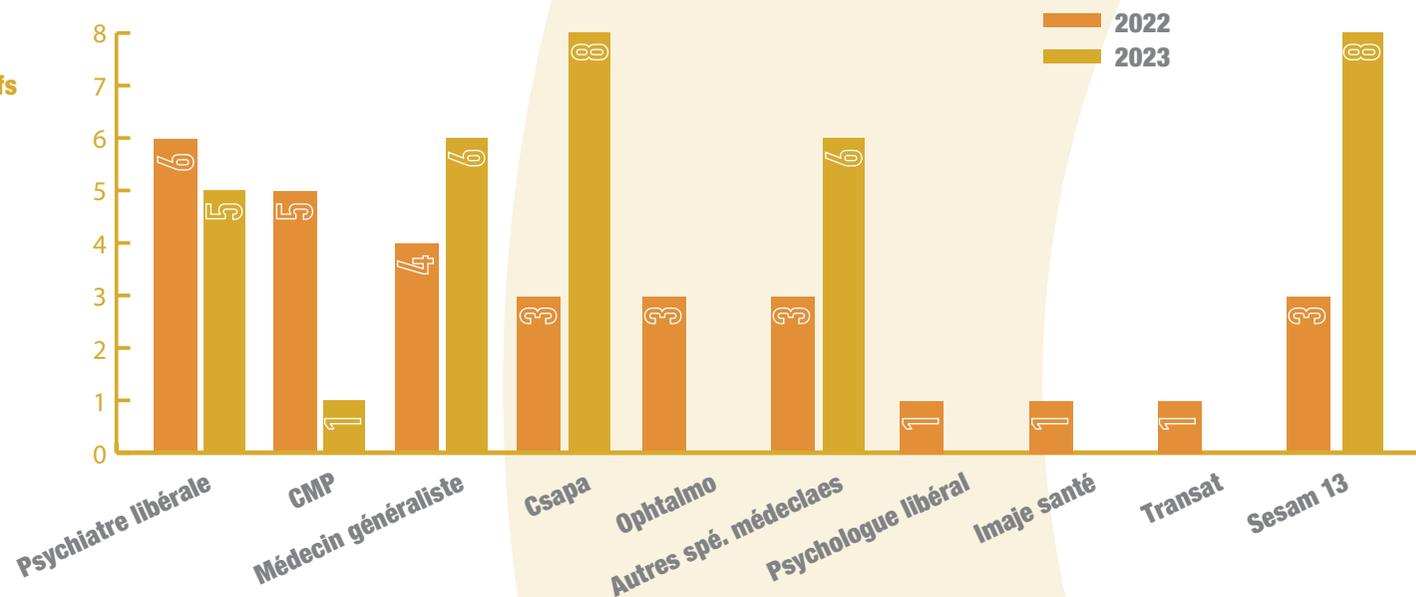
## UNE ATTENTION ACCRUE QUANT AUX OBLIGATIONS DE SOINS

63 % des résident/tes ont une obligation de soins. 42 % étaient déjà suivis à leur arrivée. Et 42 % autres ont été orientés/ré-orientés dans l'année.

La problématique addictive était moins prégnante cette année, bien que toujours présente. Les troubles anxio-dépressifs restent majoritaires.

En 2023, nous avons observé plus de problèmes de santé somatiques sévères : blessure d'un membre, intervention chirurgicale, avec une prise en charge médicale à mettre ou remettre en place et un suivi hospitalier souvent difficile à établir pour effectuer les démarches en partenariat.

## Orientations





### EN CONCLUSION

- Une meilleure intégration du poste dans l'équipe et pour les résidents
- Davantage de suivis réguliers
- Une augmentation des orientations en lien avec les obligations de soins

### EN PERSPECTIVE

- Davantage de points de réflexion et d'apports théoriques psychologiques à apporter à l'équipe
- Développement du réseau de psychiatres libéraux
- Augmentation du temps de travail à soumettre à l'ARS
- Animation de groupes thématiques en ateliers collectifs

## PARTENARIATS

L'accueil de certaines personnes en CHRS a permis d'entrer en contact avec de nouveaux partenaires, comme par exemple :

- le service PAIRS, pour 2 personnes mises en cause pour des faits de radicalisation en lien avec une infraction terroriste, et pour lesquelles un accompagnement partagé a été mis en place
- le programme AILSI (Alternative à l'incarcération par le logement et le suivi intensif), le CHRS gérant le placement extérieur à domicile d'une personne prise en charge et hébergée dans le cadre de ce dispositif expérimental en santé mentale
- le planning familial, pour l'accueil et l'information des femmes.
- Le SIAO (partenaire incontournable pour les sorties du CHRS) a été sollicité par le CHRS cette année pour la création et la mise en place des 10 places ALT fléchées pour l'éviction des auteurs de violences conjugales

D'autres partenariats ont été maintenus et renforcés avec les CSAPA, les CMP, ARCA Sud, ASUD, CESAM 13.

## TYPES D'HÉBERGEMENT

En 2023, le CHRS a maintenu l'équilibre antérieur entre studios et places d'hébergement en hôtels meublés (dotés de kitchenette, plaque électrique, four micro-ondes, réfrigérateur, douche, télévision). Tous les hébergements

se situent dans des quartiers proches du centre-ville et sont facilement accessibles à pied ou en métro depuis les bureaux de l'APCARS.

Les studettes en hôtels meublés ont l'avantage de la proximité avec le service et de la présence d'un veilleur de nuit, qui peut nous informer sans délai des difficultés de vie ou de comportement des résidents hébergés dans ces structures.

Le choix d'une majorité d'hébergements en studios nécessite plus d'interventions de la part de l'équipe éducative (lors de visites à domicile ou de sorties problématiques des résidents) et/ou d'interventions de professionnels pour l'entretien et la remise en état des studios.

Cette gestion des studios demande un investissement important pour l'équipe (gestion des problèmes matériels, ameublement ou ré-ameublement), mais ces lieux de vie permettent de mettre les résidents en situation de logement, de travailler avec eux le « savoir habiter » et de préparer leur sortie du CHRS (en logement autonome ou accompagné).

**En 2024 dans le cadre du CPOM il sera demandé de budgéter un poste de « maitresse de maison » à temps partiel pour superviser et coordonner les travaux et réparations constamment nécessaires pour un parc désormais de 45 places.**

## ACCOMPAGNEMENT

### « HORS LES MURS »

Malgré cette préparation à l'autonomie, certains résidents nécessitent un temps d'accompagnement dans leur logement après leur départ du CHRS. L'APCARS a donc décidé de proposer aux anciens résidents qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement « Hors les murs » pendant les premiers 6 mois de leur installation en logement.

Cet accompagnement spécifique réalisé par les travailleurs sociaux du CHRS permet aux anciens résidents d'appréhender avec moins de difficultés



leur nouvel environnement, d'être accompagnés dans les prises de contacts avec leurs nouveaux référents (sociaux, médicaux, etc.) et d'aider à régler les problèmes souvent budgétaires qui pourraient mettre en échec le nouveau projet de vie de la personne. Des fonds privés ont été obtenus pour qu'en 2023, une expérimentation soit menée (Qualitel et File Habitat).

Ainsi 7 personnes ont pu être accompagnées en 2022 ; cette expérimentation a été reconduite en 2023 afin de proposer à la DDETS, en 2024 dans le cadre du CPOM, la création de ce type de places.

## PRÉPARATION DU CPOM : ÉCHÉANCE FIN 2024

2023 a été une année charnière entre l'évaluation externe réalisée en 2021 et la contractualisation d'un CPOM qui sera finalisée en 2024.

Pour préparer ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens programmé par notre autorité de tutelle, la DDETS, le CHRS s'est inscrit dans une phase de diagnostic afin d'évaluer les besoins du territoire au regard de la spécificité du public justice et de proposer des évolutions possibles : accompagnement à la santé, places Hors les Murs, places fléchées pour certains publics justice, etc.

En 2023, l'équipe du CHRS a souhaité être « accompagnée au changement » par une intervenante extérieure qui a établi un programme de réflexion en 7 séances thématiques.

Chaque séance ayant pour double objectif d'échanger sur les thématiques choisies pour définir l'existant des pratiques et identifier la ou les pistes d'amélioration ou d'évolution possibles.



### **M. B, placé sous contrôle judiciaire, puis admis sur les places d'éloignement du domicile conjugal (ALT)**

*Jusqu'en août 2023, j'étais hébergé chez mon ex-compagne. Au début de mon placement sous contrôle judiciaire, j'ai été orienté vers l'ALT pour l'hébergement. J'ai été orienté vers le restaurant Noga par ma contrôleuse judiciaire pour y prendre des repas et j'ai pu commencer comme bénévole dans l'équipe du restaurant. Un mois plus tard, je signais un contrat de travail et je suis toujours en poste.*

*J'ai eu le temps de réfléchir, de me remettre en question sur ma vie et de décider que je voulais m'en sortir.*

*J'ai trouvé des personnes à l'écoute au sein de l'APCARS et je ne me suis pas senti jugé. J'ai été orienté sur le groupe de parole et je reconnais avoir eu une très grosse appréhension avant de commencer. Finalement, ce groupe m'a fait du bien et j'ai pu trouver un espace où m'exprimer. Cela m'a permis de me sentir moins seul en écoutant les autres. Le service de l'ALT m'a vraiment été utile pour m'en sortir et reprendre une activité ainsi qu'une vie sociale. J'ai également profité de cette période pour renouer le lien avec mes enfants. J'ai d'ailleurs retrouvé une complicité avec eux. Je remercie sincèrement les différents services de l'APCARS et j'ajoute que si l'on veut s'en sortir, on peut être bien épaulé à l'APCARS.*

AUPRÈS  
DES PUBLICS À  
RÉINSÉRER



Le PAD intervient auprès de personnes détenues condamnées et prévenues (en attente de leur jugement). Il a pour mission de délivrer une permanence juridique gratuite à destination des personnes détenues, ainsi qu'un accompagnement juridique et administratif.

# POINTS D'ACCÈS AU DROIT EN DÉTENTION (BOUCHES-DU-RHÔNE)

En 2023

1 420

1

Consultations  
menées (contre  
31 343 en 2022)

dont 116  
en quartier  
femmes  
(maisons  
d'arrêt CD et  
nursérie)

736

Nouveaux  
dossiers

5

établissements  
pénitentiaires

En effet, l'incarcération génère notamment pour les primo-incarcérés, de nombreuses problématiques (questions liées au logement, suspension des ressources/licenciement, suspension des mensualités de crédits/ surendettement, assistance d'un avocat, organisation de la vie de famille ou placement des enfants, etc.). Les conséquences de l'incarcération sur la vie quotidienne pourront ainsi être atténuées et la sortie préparée.

Si les consultations sont en légère baisse cette année en maison d'arrêt (Luynes et Marseille) elles restent toutefois élevées pour des juristes à temps partiel.

Les juristes interviennent dans tous les **quartiers spécifiques des établissements** (à la différence des autres partenaires de l'Administration pénitentiaire), ce qui sous-entend

Interventions sur **5** établissements

- Centres pénitentiaires de Marseille et de Aix Luynes
- Centres de détention de Tarascon, et de Salon de Provence
- Maison centrale d'Arles

**Nombre d'entretiens individuels****par établissement pénitentiaire****Au centre de détention de Tarascon**

208 entretiens individuels en 2022

252 entretiens individuels en 2023

+ 36 consultations par courrier

**A la maison centrale d'Arles**

27 entretiens individuels en 2022 et 2023

**Au centre de détention de  
Salon de Provence**

191 entretiens individuels en 2022

205 entretiens individuels en 2023

+ 77 consultations par courrier

**Au centre pénitentiaire de Luynes**

406 entretiens individuels en 2022

379 entretiens individuels en 2023

**Au centre pénitentiaire de Marseille**

329 entretiens individuels en 2023

(213 pour le public Hommes et  
116 pour le public Femmes)

+ 45 consultations par courrier

**une grande capacité d'adaptation** aux règles des établissements et de ces quartiers spécifiques. Elles interviennent en :

- QD/ QI : quartier d'isolement et disciplinaire
- Quartiers femmes : MAF/ CD/ nurserie
- Quartiers Hommes (unité de détenus violents, quartiers arrivants...)
- SAS (structure d'accompagnement à la sortie) et QSL (quartier de semi-liberté)
- SMPR (service médico-psychologique régional)

**Les juristes des PAD travaillent quotidiennement dans des conditions matérielles difficiles :** bureau d'entretien insuffisant ; sous- effectif des surveillants pénitentiaires ; conditions d'hygiène dégradées de certains établissements ; absence de collaboration de certains avocats pour l'organisation en détention de permanences...

Les juristes des PAD sont majoritairement **saisies par les personnes détenues** (+ de 50 % de leurs saisines), ce qui les diffère encore une fois des autres partenaires de l'administration pénitentiaire qui interviennent majoritairement sur signalement du SPIP. Pour le reste, elles sont saisies par les CPIP, les partenaires intervenants en détention et les avocats.

Certains rendez-vous, dans une proportion non négligeable, ne sont pas honorés. Les raisons sont diverses : autre activité ou rendez-vous prévus en parallèle, problème d'escorte, oubli, etc. Ces absences sont préjudiciables pour nos juristes, qui doivent alors refixer de nouveaux entretiens et renvoyer de nouvelles convocations.

Les juristes des PAD présentes dans les établissements pénitentiaires des Bouches-du-Rhône depuis presque 20 ans **pallient aussi l'absence d'autres professionnels** : assistants de service social du SPIP ou agents de la CIMADE absents ou en nombre insuffisant et ce, dans l'intérêt de la prise en charge des personnes détenues. Leur présence et leur plus-value au sein des établissements est incontestable tant pour les partenaires que pour la population pénale.

Nos juristes interviennent dans des établissements pénitentiaires et quartiers de différentes natures (maison d'arrêt, centres de détention, maison centrale). Les problématiques rencontrées par les personnes détenues, comme leurs caractéristiques, sont sensiblement différentes. Les domaines d'intervention des juristes des PAD sont variés : en droit de la famille, droit du logement, droit du travail, accès à un avocat (par le biais de l'aide juridictionnelle ou la commission d'office). L'accès à un avocat reste la première question traitée, en terme statistique (en moyenne 25% des saisines).

Ainsi :

- à Marseille, les questions majoritairement posées concernent l'accès à un avocat, puis le droit des étrangers ;
- à Aix-Luynes, l'accès à un avocat, puis le droit de la famille (principalement pour des dossiers de reconnaissance de paternité) ;
- à Tarascon, Salon de Provence et Arles : l'accès à un avocat, la procédure pénale (confusion de peines) et le droit des étrangers.

En lien avec les barreaux et les CPIP du SPIP 13, des informations générales sont données sur la procédure pénale et les aménagements de peine. 4 permanences avocats ont été organisées en 2023 au CP de Marseille. 3 permanences ont été organisées dans les CD de Salon et de Tarascon.

Les juristes des points d'accès au droit rencontrent majoritairement des personnes de nationalité française. Elles accompagnent aussi les personnes détenues de **nationalités étrangères** dans leurs démarches administratives et juridiques relatives au séjour et à la nationalité. L'ensemble des intervenantes dans les PAD a pointé la nécessité d'introduire dans le protocole de 2021 entre les établissements pénitentiaires et les services du ministère de l'Intérieur concernant les personnes détenues de nationalité étrangères, des dispositions relatives à la première délivrance et au renouvellement des titres de séjour, à l'instar de celles relatives aux demandes d'asile. Les difficultés rencontrées sont aggravées dans les établissements pénitentiaires où la Cimade n'est pas présente, comme au CD de Salon de Provence.

Les interventions du PAD visent également à **orienter les personnes vers le bon interlocuteur** si la demande n'est pas de la compétence du PAD. Pour ce faire, le PAD émet des signalements à l'attention des autres partenaires compétents en détention (délégué du Défenseur des droits, CPIP, assistantes sociales des unités sanitaires, etc.), mais aussi de droit commun, notamment dans le cadre de la préparation à la sortie.

Le PAD peut aussi être associé à une **action conjointe** avec les différents services de l'Administration pénitentiaire. Il a ainsi pris part à l'organisation d'informations collectives visant à l'établissement de déclarations d'impôts dans les centres de détention de Salon de Provence et de Tarascon en 2023 en partenariat avec les AS les CPIP et les centres des impôts concernés. 115 personnes détenues ont bénéficié de cette action spécifique.

AUPRÈS  
DES PUBLICS À  
RÉINSÉRER



L'APCARS accompagne des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un accompagnement social, dans son lieu d'accueil RSA à Marseille et dans les centres pénitentiaires de Marseille et d'Aix Luynes.

# ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

## Lieu d'accueil RSA

Le Lieu d'accueil RSA APCARS a pour mission d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA), dans leur parcours d'insertion sociale. L'objectif est de lever les freins qui rendent temporairement difficile l'insertion socioprofessionnelle. Nous recevons le public domicilié sur les 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Marseille. L'APCARS assure le suivi des personnes et la contractualisation, par l'intermédiaire de travailleurs sociaux, dénommés « référents uniques » et diplômés d'État.

En tant que référent unique, le travailleur social est aussi amené à instruire toutes les demandes d'aides financières des allocataires et les enquêtes d'expulsion domiciliaire (demandes d'aide financière d'Aide sociale à l'enfance, Fonds de solidarité pour le logement, etc.).

## LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

L'action est formalisée dans le contrat d'engagement réciproque (CER) passé entre le lieu d'accueil et la personne suivie, puis validé par le Conseil départemental. L'accompagnement a pour objectif de lever les freins qui rendent temporairement

### Quelques chiffres



Le Lieu d'accueil a pour objectif conventionnel d'accompagner entre 530 à 570 bénéficiaires du RSA. Les objectifs conventionnels sont atteints.

- 90% de personnes isolées ou couples sans enfant mineur correspondant à l'application du protocole d'accueil territorial (pôle III). Nous recevons, dans une moindre mesure des familles ou personnes seules avec enfant à charge.
- 721 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés (481 Hommes et 240 Femmes)
  - 2 794 rendez-vous ont été programmés
  - 1 707 rendez-vous ont été réalisés
  - 67 % d'hommes et 33 % de femmes, majoritairement entre 40 et 65 ans



difficile l'insertion socio-professionnelle. Le CER permet, au travers des thématiques emploi/formation, santé et social/logement, d'élaborer les étapes du parcours d'insertion socio-professionnelle ainsi que d'en suivre l'évolution au fil des renouvellements.

Les référents s'appuient sur les actions concrètes inscrites au PDI (plan départemental d'insertion) et développées sur le territoire pour définir les étapes du parcours. L'accompagnement social permet de mettre en adéquation ces dispositifs avec les possibles de l'allocataire.

Cette année 2023 a été marquée également par la réception d'un public avec des problématiques de santé mentale de plus en plus prégnantes nécessitant un accompagnement spécifique. Souvent dans le déni de leurs problèmes de santé, ces bénéficiaires ont parfois des comportements inadaptés voire violents. L'instauration d'un cadre d'intervention leur est difficile à accepter.

Le lieu d'accueil RSA a déménagé en février 2023 dans des locaux mutualisés avec le service Justice de l'APCARS au 22 cours Pierre Puget 13006 Marseille.

En mai 2023, nous avons répondu au marché public prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2024. Le lieu d'accueil RSA subventionné par le Conseil départemental ne fera plus l'objet d'une convention mais d'un marché public. La définition de ce modèle nous amène à revoir à la baisse nos effectifs en termes de masse salariale. Malgré un contexte d'incertitude professionnelle, les salariés ont maintenu un travail de qualité.

Pour pouvoir répondre à l'entièreté du lot en termes de File active et de mesures d'accompagnement, nous nous sommes rapprochés du lieu d'accueil RSA « CCO Cantini » dans le cadre d'un groupement conjoint. De nombreux temps d'échanges et de réunions ont été nécessaires pour apporter une réponse commune cohérente et respecter les critères notifiés dans le cahier des charges.

En décembre 2023, le Conseil départemental a répondu favorablement à la mise en place d'un groupement conjoint CCO/APCARS sur les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

## L'action Relais RSA Baumettes et Luynes :

Le Relais RSA Baumettes/Luynes intervient sur signalement de tout partenaire interne (SPIP, surveillants, PAD, Mission Locale, France Travail, personnel médical, etc.) et sur saisine directe des personnes détenues.

**Le relais RSA a pour objectif de recevoir entre 150 et 200 détenus écroués et d'en accompagner 100 d'entre eux durant une année.**

Le Relais RSA Baumettes a **informé 507 personnes détenues : 392 Hommes et 115 Femmes**. Parmi ces **507 personnes**, le relais RSA a pu en accompagner plus **particulièrement 291 : 217 Hommes et 74 Femmes**.

**Dans le cadre du premier entretien**, la référente sociale du Relais RSA doit s'attacher à :

- informer les bénéficiaires du RSA sur leurs droits et devoirs en détention ;
- communiquer à la CAF le bulletin de présence (sur demande expresse de la personne détenue) ;
- évaluer la situation globale de la personne, identifier des problèmes majeurs et, en fonction des problématiques, se rapprocher des partenaires compétents ;
- identifier le référent social ayant eu le suivi en charge avant l'incarcération et se mettre en lien ;
- s'articuler avec la famille ou le lieu de domiciliation pour le traitement du courrier et
- aider à la réalisation de la déclaration trimestrielle de ressources.

La référente sociale se rapproche chaque mois d'une responsable régulation de la CAF afin d'étudier au mieux les situations individuelles problématiques. En détention, nombre de difficultés ont été levées par la référente. Seuls les cas les plus complexes lui sont soumis (trop perçu, suspension, en lien avec l'incarcération), notamment pour un apport



technique indispensable. Cela permet de régulariser les situations auprès des organismes concernés (CAF, Pôle d'Insertion) et en retour, la référente informe au mieux le public visé.

**Dans le cadre de la préparation à la sortie**, le rôle du Relais RSA, dont les entretiens se déroulent dans les locaux de l'APCARS Marseille, est de :

- sensibiliser les futurs bénéficiaires du RSA au dispositif et s'y inscrire dans un parcours actif d'insertion et
- élaborer un projet d'insertion socioprofessionnelle (en lien avec les différents partenaires) et avec les intéressés.

Sont réalisés :

- le dépôt de la demande d'ouverture de droit au RSA auprès de l'organisme payeur, l'ouverture des droits au RSA ;
- l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque relais de 4 mois, si la situation le permet ;
- la mise en lien avec le référent RSA qui poursuit l'accompagnement ;
- les demandes d'aides financières dans l'attente de l'ouverture effective des droits ;
- la régularisation administrative CAF lors des rencontres mensuelles avec le conseiller technicien CAF et
- les démarches de domiciliation.

## DEUX SITUATIONS SOCIALES (M. T. ET M. M. SUIVIS PAR LE LIEU D'ACCUEIL RSA)

**Monsieur T.** est âgé de 63 ans, il est suivi depuis de nombreuses années par l'APCARS.

Il a créé son activité en tant que traducteur et guide conférencier. Du fait de ses revenus instables, il perçoit parfois le RSA et est de ce fait suivi par nos services.

Il apparaît de plus en plus affaibli lors de nos entretiens et évoque des épisodes d'hospitalisation suite à des vertiges et parfois des chutes.

Alors que les problèmes de santé n'avaient jamais été réellement abordés, il fait état de poly-pathologies (AVC, Hydro-céphalée, hypertension, problèmes cardiaques...).

Il a souvent sollicité notre aide en raison de ses difficultés à se mobiliser dans la réalisation de ses démarches administratives, notamment avec les services de la CAF.

Cela même s'il n'est plus comptabilisé dans notre File Active du fait d'avoir des ressources trop élevées.

En connaissance de sa situation et de ses ressources instables, nous maintenons un suivi social afin d'éviter de précariser sa situation sociale.

En effet, il lui est difficile de trouver un interlocuteur stable et réactif pour l'aider dans ses démarches entreprises.

Il demande alors à réfléchir sur la formulation d'une demande de retraite puisqu'il se sent épuisé.

Aussi, les démarches seront faites auprès de la CARSAT par de nombreux courriers et entretiens téléphoniques aux services dédiés ; pour la mise à jour de son dossier.

M. semble parfois être dans une certaine confusion qui le mène à de l'exaspération quand les démarches n'aboutissent pas ou se complexifient. Il peut mener en parallèle des actions faites pour lui, des initiatives qui rendent inefficaces ce qui a été entrepris auparavant.

La demande sera alors ré-initiée et est toujours en attente de traitement.

Le but étant d'aider monsieur à prétendre à une retraite avant l'âge légal requis du fait de sa problématique santé prégnante.

**Monsieur M.** est âgé de 54 ans et séparé depuis plusieurs années. Bien qu'il ait 3 enfants qui sont aujourd'hui majeurs, Monsieur semble être assez isolé.

L'accompagnement social dans le cadre du dispositif RSA, a été centré sur la santé, le logement et l'emploi. Nous avons également mis à jour toute sa situation administrative (CSS, impôts ...).

Monsieur M rencontre des problèmes de santé depuis qu'il a été victime d'un accident alors qu'il travaillait sur un chantier où il a chuté de plusieurs étages et traversé une verrière. Il était en rupture de soins et sans logement depuis plusieurs années. Jusqu'en mai 2023, il était hébergé par des amis. Cet hébergement a dû prendre fin, Monsieur s'est retrouvé de ce fait sans abri. Les problématiques liées au logement et à sa santé ont nécessité un accompagnement social très régulier.

Nous avons travaillé ensemble sur la reprise d'un parcours de soins mais sa situation au regard du logement n'a pas favorisé le parcours de soins que nous avons essayé de remettre en place. Le fait pour Monsieur M. d'être confronté au monde de la rue a été très difficile sur le plan psychologique. Au cours de ses premières semaines d'errance, il a été victime d'une violente agression alors qu'il dormait dans une cage d'escalier.

Pour autant, Monsieur M a eu la capacité de s'entourer de professionnels et de personnes ressources pouvant lui apporter un soutien, une écoute et une aide dans les différentes démarches à entreprendre. Il se rendait notamment très régulièrement à la Bagagerie et chez Les Petits Frères des Pauvres.

Ces différentes rencontres et son assiduité dans le cadre de son suivi social au sein de notre service ont permis qu'il trouve un emploi sur un chantier d'insertion de 6 mois avec La Croix Rouge. Ce contrat pourra être renouvelé et aboutir à terme sur un CDI. Ses revenus en tant que salarié et son droit ouvert à la prime d'activité permettront que Monsieur M sorte du dispositif RSA dans les mois à venir.

Quelques semaines après la signature de son contrat de travail, il a pu obtenir un logement au sein d'une des résidences sociales ADOMA. Bien que temporaire, cet hébergement permet à Monsieur d'avoir une stabilité et d'être en sécurité.

A l'heure d'aujourd'hui, la situation de Monsieur M permet de favoriser la reprise de son parcours de soins.

# AUX CÔTÉS DES VICTIMES



**Le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) – France Victimes 94 a pu exercer l'ensemble de ses missions tout au long de l'année sans contraintes que ce soit lors des permanences au tribunal judiciaire de Créteil ou de permanences extérieures.**

# BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRÉTEIL (SERVICE FRANCE VICTIMES 94)



Au cours de l'année 2023, 7 731 victimes ont été contactées et/ou accompagnées par les services du BAV. En comparaison avec 2022, nous pouvons constater une légère baisse du nombre de victimes (7 844). Cependant, ce chiffre est à mettre en perspective avec le nombre d'entretiens réalisés qui, lui, a connu une légère augmentation entre les deux années. Ainsi, 16 261 entretiens ont été réalisés en 2023 contre 16 133 en 2022. On peut ainsi constater que le BAV conserve une activité dense sur 2023 qui s'est répartie sur un nombre stable de victimes.

- En parallèle de ce premier constat, il convient de mentionner que le service du BAV a connu une activité croissante quant à la nature des missions exercées. La baisse du nombre de victimes reçues s'analyse au regard de divers éléments. Les effectifs sont demeurés stables (à l'exception de l'augmentation du temps des psychologues au cours de l'année 2023, +0,2 ETP), ce qui n'a pas permis d'étendre le temps de travail effectif.
- Une politique pénale qui a évolué sans que les missions du BAV n'en soient pour l'instant modifiées. Ainsi, nous constatons une augmentation au sein de la juridiction du nombre de CRPC déferrement (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) : +100% selon les chiffres présentés lors de l'audience solennelle du 05/02/2023. Cet accroissement des orientations en CRPC a pour but de décharger les audiences de comparutions immédiates. Le parquet souhaite associer le

BAV à cette procédure dans le courant de l'année 2024.

- Le développement de nouvelles actions qui impliquent un travail plus approfondi, plus lourd auprès des victimes et nécessitant plus d'entretiens.

Les actions développées ou renforcées en 2023 :

- **La correctionnalisation** : depuis le début de l'année 2023, le BAV est associé par le parquet à la prise de contact avec les victimes afin de recueillir leur accord en vue de la correctionnalisation de leur procédure pour viol. Il s'agit alors de prendre connaissance de la situation avec le parquet et prendre attache avec la victime pour lui exposer les motifs, puis de recueillir son accord au travers d'un écrit que l'on remettra au parquet. 3 entretiens ont ainsi été menés en 2023 à la suite de saisines du parquet. Ce faible chiffre s'explique par le fait que la mise en œuvre de l'action n'a été effective qu'en fin d'année (novembre/décembre).
- **Les notifications de classement sans suite** : à la demande du parquet, le BAV prend attache avec les victimes de dossiers sensibles (viol, viol sur mineur, mort subite du nourrisson, suicide en milieu carcéral, accident de la circulation ayant entraîné un décès, mort par overdose, etc.) pour les informer du classement sans suite de leur plainte. Cette mission nécessite une parfaite connaissance de la procédure pénale afin



d'exposer les différents actes de procédure, le motif du classement et ensuite pouvoir présenter les recours possibles à la victime. Habituellement assuré par un juriste, l'entretien peut également être assuré en binôme avec une psychologue. En 2023, le parquet a saisi le BAV aux fins de notification de 65 dossiers de classement qui ont donné lieu à 57 entretiens menés auprès des victimes. Des avis de carence sont rendus lorsque l'entretien n'a pu s'établir pour cause de refus ou absence de réponse de la victime.

- **Les sorties de détention** : sur saisine du parquet, le BAV assure, conjointement avec les autres associations du schéma départemental d'aide aux victimes, le contact des victimes de violences conjugales dont le conjoint va prochainement sortir de détention. En plus du contact, cette mission nécessite d'assurer une évaluation de sa situation pour envisager un dispositif de sécurité et/ou une mise en sécurité, ce qui peut impliquer plusieurs contacts avec les partenaires. En 2023, le BAV a rendu 102 avis à magistrat à la suite de saisines du parquet relatives à des sorties de détention. Sur ces 102 saisines, 51 évaluations ont été effectuées auprès des victimes. Ce chiffre s'explique par le fait que certaines victimes refusent l'évaluation ou n'ont pas répondu à nos appels.
- **Les évaluations BAR** : les années précédentes, le BAV assurait déjà les évaluations BAR à la demande de la juridiction lorsque ce dispositif pouvait être envisagé. A compter du mois de décembre 2023, il a été prévu que le BAV assure une évaluation automatique des victimes de violences conjugales dans le cadre des comparutions immédiates (ce qui, d'un point de vue statistique, n'augmente pas nécessairement le volume des victimes contactées car le contact était déjà réalisé dans le

cadre des missions de CI). L'évaluation est adressée à la juridiction en vue de l'audience qui se tient le jour-même. Au mois de décembre, le BAV a ainsi effectué 8 contacts auprès de victimes pour leur proposer une évaluation BAR dans le cadre des comparutions immédiates, 4 d'entre elles ont accepté une évaluation. Hors comparution immédiate, le service a été destinataire de 12 saisines BAR qui ont donné lieu à 11 évaluations au cours de l'année. Le BAV a également procédé à 3 remises de dispositif BAR auprès des victimes concernées.

- **Création du premier groupe de paroles du BAV à destination des femmes victimes de violences sexuelles** à compter du mois de décembre. Avant le lancement effectif du groupe de parole, l'équipe du BAV s'est formée (1 psychologue, 2 juristes), avant d'effectuer un travail préalable de préparation des supports séances, recherches de grilles évaluatives, identification de victimes volontaires ou encore préparation des entretiens individuels. C'est uniquement à l'issue de ce travail préparatoire que le premier groupe a pu s'organiser. Chaque groupe constitué d'un maximum de 8 personnes se réunit une fois par mois pendant six mois. La première réunion a pu se tenir au mois de décembre 2023.

Au regard de ces différentes missions, on peut constater une transformation des actions du BAV qui n'ont plus tant vocation à venir toucher un public toujours plus important (quantitatif), qu'à venir apporter une véritable expertise en matière d'évaluation de la victime, de la procédure et leur permettre d'obtenir un accompagnement plus approfondi et de meilleure qualité (qualitatif).



**Madame L., accompagnée par le BAV dans le cadre du groupe de parole mis en place fin 2023**

*Je participe au groupe de parole sur les violences sexuelles (...) et j'en suis très satisfaite. J'avais choisi de participer à ce groupe pour échanger sur nos expériences en vue d'aider et d'être aidée. Mon but est pour l'instant pleinement atteint. Je vois ce groupe comme un cocon dans lequel je trouve beaucoup de chaleur humaine. Je m'y sens écoutée et comprise, c'est une occasion rare dont je savoure l'instant.*



**Louise D., accompagnée par le BAV**

*Je m'appelle Louise, j'ai 20 ans et je n'avais jamais parlé à un adulte des attouchements dont j'avais été victime il y a 8 ans avant d'être accueillie au Bureau d'aide aux victimes. Grâce au groupe de parole et aux femmes qui le composent, j'ai pu verbaliser, extérioriser et faire exister ma souffrance et les restes de ce traumatisme. Après seulement quelques séances, j'ai même réussi à porter plainte, pas de géant pour moi qui n'y pensais même pas car trop loin de me sentir légitime. La bienveillance et le soutien de ces femmes dont les destins ne se rencontrent pourtant qu'une fois par mois pendant 2 heures m'ont énormément apporté : aujourd'hui je me sens reconnue et soutenue et je sais que la petite Louise se sent entendue et réconfortée. Je peux enfin donner une place adéquate à cette partie de ma vie et je peux enfin avancer.*



**VISITE D'UNE DÉLÉGATION EUROPÉENNE AU BAV – 11/2023**

A la demande de France Victimes, le BAV a reçu dans ses locaux une délégation européenne afin de présenter à des responsables de services d'aide aux victimes étrangers les différentes actions mises en place au sein de la juridiction cristolienne. Plusieurs pays européens tels que l'Espagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou encore la Lettonie étaient ainsi représentés. Une visite des bureaux du BAV et de quelques salles d'audiences du tribunal judiciaire a également été proposée aux participants. Cette rencontre a donné lieu à des échanges fructueux et inspirants qui ont permis de partager et de comparer les différentes pratiques liées à l'aide aux victimes entre les pays, notamment sur des thématiques liées aux violences conjugales et à l'accompagnement des victimes en audience. Ces échanges ont laissé place à des réflexions enrichissantes pour le BAV sur la manière de développer et améliorer l'aide aux victimes à travers des regards nouveaux.

# ENTRE AUTEURS ET VICTIMES



Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à un dispositif de justice restaurative. Il s'agit d'une pratique complémentaire au traitement judiciaire et pénal de l'infraction qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi. La justice restaurative a pour objectif d'envisager ensemble les conséquences d'un acte, dans un espace sécurisé, afin de favoriser la libération de la parole des participants et d'évoquer ses répercussions, ce qui favorise la reconstruction de chacun.

# LA JUSTICE RESTAURATIVE

ENTRE  
AUTEURS ET  
VICTIMES

L'APCARS, par son service régional de justice restaurative (SRJR), contribue à l'essor de cette nouvelle forme d'accompagnement des victimes et des auteurs. L'APCARS est l'un des partenaires de l'Institut français de justice restaurative (IFJR) et membre de son conseil d'administration.

Si le SRJR a eu pendant plusieurs années une activité très majoritairement tournée vers les majeurs, depuis 2020, les interventions sont également à destination des mineurs, en partenariat avec la PJJ et l'ASE.

Le SRJR a également souhaité offrir un catalogue d'offres plus complet en matière de dispositifs proposés. Son champ d'action a donc été élargi à la médiation restaurative indirecte, aux rencontres condamnés-victimes et à la mise en place de groupes de parole à destination des jeunes concernés par des violences en groupe (rixes) ou par des violences institutionnelles (agressivité dirigée vers les professionnels de la PJJ). Cette proposition a été accueillie favorablement par la DTPJJ94. La convention partenariale a été signée le 9 juin 2022, puis renouvelée en 2023 et reconduite pour l'année 2024.

En vue de permettre le développement des dispositifs restauratifs indirects et des dispositifs restauratifs en interne à l'APCARS, le coordinateur du SRJR a donné une formation commune aux professionnels du Bureau d'Aide aux Victimes de Créteil, au service de contrôle judiciaire et d'enquêtes sociales rapides en octobre 2023. Cette formation a eu notamment pour effet de favoriser les orientations de personnes victimes et autrices vers le SRJR et d'envisager la signature d'autres partenariats, notamment avec des SPIP franciliens, et d'autres directions territoriales de la PJJ.

Une collaboration a débuté fin 2022, avec le SPIP de Poitiers, puis avec le SPIP de Paris fin 2023. Dans cette continuité un partenariat avec le

CPCA Ile-de-France et l'association ARILE a été initié et est actuellement actif autour des problématiques de violences conjugales et sexistes, avec des actions collectives au sein des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales et des rencontres condamnés-victimes (RCV). Des démarches restauratives ont donc pu débuter fin 2023 sur ces mêmes problématiques.

La collaboration avec l'IFJR et France Victimes a également été poursuivie et des orientations ont ainsi eu lieu vers le SRJR.

Le SRJR est par ailleurs toujours en lien avec le milieu universitaire et de la formation, avec des interventions prévues annuellement au sein du CRIAVS Ile-de-France Nord-Est, l'USPN, l'ENM, et l'ENPJJ.

L'action menée par le SRJR a également été mise en avant publiquement par le cadre coordinateur au cours de plusieurs événements, notamment au siège de la gendarmerie nationale dans le cadre du CIPDR, journée du 15 mai 2023, au cours de laquelle environ 300 professionnels étaient présents ; lors d'une conférence au Tribunal Judiciaire de Créteil pour le Barreau du Val-de-Marne le 20 juin 2023, durant laquelle 2 participants ont pu témoigner de leur expérience en justice restaurative ; lors du Forum Européen au ministère de la justice le 14 novembre 2023 ; et à l'ENPJJ conjointement à la délégation canadienne le 21 novembre 2023.

En 2023

98

jeunes ont  
participé à  
un stage de  
citoyenneté à  
visée  
restaurative

778

professionnels ont été sensibilisés  
à la justice restaurative par  
le coordinateur du SRJR en 2023

>>>



Une collaboration avec l'Éducation nationale et la cité éducative de Corbeil-Essonnes a également été initiée, et la mise à disposition de dispositifs restauratifs dans le milieu scolaire est désormais prévue pour 2024, autour des problématiques du harcèlement scolaire, des violences physiques, verbales, et/ou groupales (rixes), et des questions relatives aux appartenances religieuses et aux orientations sexuelles.

Le SRJR a noté une augmentation considérable du nombre de participants au deuxième semestre 2023, probablement liée à la sortie du film « Je verrai toujours vos visages » de Jeanne Herry. Sur ce point, le cadre coordinateur du SRJR est intervenu à plusieurs reprises lors de ciné-débats sur le film.

Le nombre de participants à des mesures de justice restaurative a finalement été multiplié par 3 au 31 décembre 2023, par rapport à 2022, essor qui semble se poursuivre en 2024.

### PARTICIPATION DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF RESTAURATIF

10  
JEUNES

56  
ADULTES

### MÉDIATIONS RESTAURATIVES

30  
dont 3 ont été finalisées  
par des rencontres directes auteurs / victimes

### CONFÉRENCES RESTAURATIVES

9  
AU TOTAL  
155  
PERSONNES

### ENTRETIENS AUTEURS

56

### ENTRETIENS VICTIMES

130

### ENTRETIENS PROCHES AUTEURS-VICTIMES

40

### AU TOTAL

266  
ENTRETIENS

sur l'année 2023. La durée d'un entretien est comprise entre 1h30 pour les plus courts et 3h30 pour les plus longs (durée moyenne de 2h par entretien).

Les partenaires principaux sont spécialisés dans la prise en charge des personnes victimes (maison des femmes, CIDFF, BAV, ASE, DPJE, etc.), d'où le fait que nous accompagnons davantage de personnes victimes.

# RAPPORT FINANCIER



# RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

La présentation est effectuée par Mme MOREL, directrice administrative et financière. Au préalable, les comptes de l'exercice 2023 ont été arrêtés et validés par les membres du comex lors de sa réunion du 5 juin 2024.

## COMPTE DE RÉSULTAT 2023

Notre association présente un résultat excédentaire de 516 248 euros au 31 décembre 2023. Les recettes représentent 11 802 262 euros, dont 11 735 556 euros d'exploitation. Elles ont augmenté de 10,74 % par rapport à l'année 2022, essentiellement grâce à une hausse des activités enquêtes sociales rapides et contrôles judiciaires, mais également dû à une augmentation de certaines subventions.

Ces recettes se répartissent de la façon suivante : 57 % sont issues de produits sur frais de justice (activités payées à l'acte par les tribunaux), 40 % de subventions, le solde provenant essentiellement des contributions des usagers de nos CHRS.

Les reprises de provisions d'un montant de 313 962 euros concernent les reprises d'indemnités de départ à la retraite pour 261 052 euros et 52 910 euros concernant une provision passée pour créances douteuses.

Une reprise de fonds dédiés pour un montant de 41 313 euros est constatée. Elle concernait le CHRS ATHENES pour un montant de 2 500 € dans le cadre de la préparation au CPOM, le CPCA pour 10 000 € concernant le financement d'un poste de psychologue d'un montant de 10 418 euros pour le service point d'accès au droit et enfin 1 850 euros pour le service d'aide aux victimes de la DRDFE (Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité).

Les dépenses s'élèvent à 11 286 013 euros en augmentation de 21,54 % par rapport à l'année précédente, dont 11 238 968 euros de charges d'exploitation. Cette hausse est essentiellement due aux charges de personnel (+28 %). En 2023, la valeur du point d'indice est passée de 3,82 à 3,93 (+2,9 %). De plus, l'APCARS a généralisé le SEGUR à tous les salariés. Les week-ends et jours fériés ont été revalorisés pour les salariés en ESR. Des recrutements ont également eu lieu afin de palier le besoin des différents services, y compris le siège.

A noter qu'un autre poste de dépenses important est celui des locations immobilières (bureaux et studios ou hôtels pour les usagers des CHRS). Depuis juin 2023, le siège de l'APCARS a quitté la cour d'appel de Paris à leur demande et loue ses propres locaux. De ce fait, la mise à disposition à titre gratuit a pris fin. Ce déménagement engendre des coûts supplémentaires locatifs, énergétiques, entretien et autres. Les autres dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10 % en 2023, en partie dû à l'inflation.

Les provisions pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 266 931 euros sont constituées des provisions pour indemnités de fin de carrière.

Les dotations aux amortissements d'exploitation sont de 64 048 euros et des fonds dédiés ont été constatés pour 62 000 euros. A noter la provision existante au 31/12/2022 a été constatée en irrécouvrable sur l'exercice. Une nouvelle provision au titre des créances 2020 a été constituée.

## BILAN 2023

A l'actif, le patrimoine de l'association est constitué de matériels informatiques, mobiliers, aménagements divers de locaux. La valorisation nette est de 319 026 euros (dont 108 000 euros de dépôt versés).

Les 2 788 792 euros de créances inscrites à l'actif circulant du bilan représentent les créances des services judiciaires (96%) et le solde des subventions à recevoir (4%).

Au passif, les fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) sont en hausse de 512 154 euros par rapport à 2022, portant leur total à 2 545 415 euros, soit 57 % du bilan total.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 351 931 euros (+ 5 879 euros par rapport à 2022).

Les fonds dédiés s'élèvent à 62 000 euros. Ils sont dus au financement de la Justice Résolutive de Problèmes pour une année pleine. Or, l'action a débuté à Marseille au dernier trimestre 2023.

Les dettes d'un total de 1 494 931 euros sont en baisse par rapport à 2022 du fait de la situation de trésorerie excédentaire au 31 décembre 2023.

En revanche, nous constatons une hausse des charges à payer et dettes fournisseurs qui s'élèvent à 1 326 531 euros. En comparaison, nous avions 1 066 657 euros de dettes en 2022. Une part importante est due aux charges sociales à régler du fait de la hausse de la masse salariale.

Le total du bilan de l'APCARS au 31 décembre 2023 s'élève à 4 454 276 euros.

## SITUATION DE TRÉSORERIE 2023

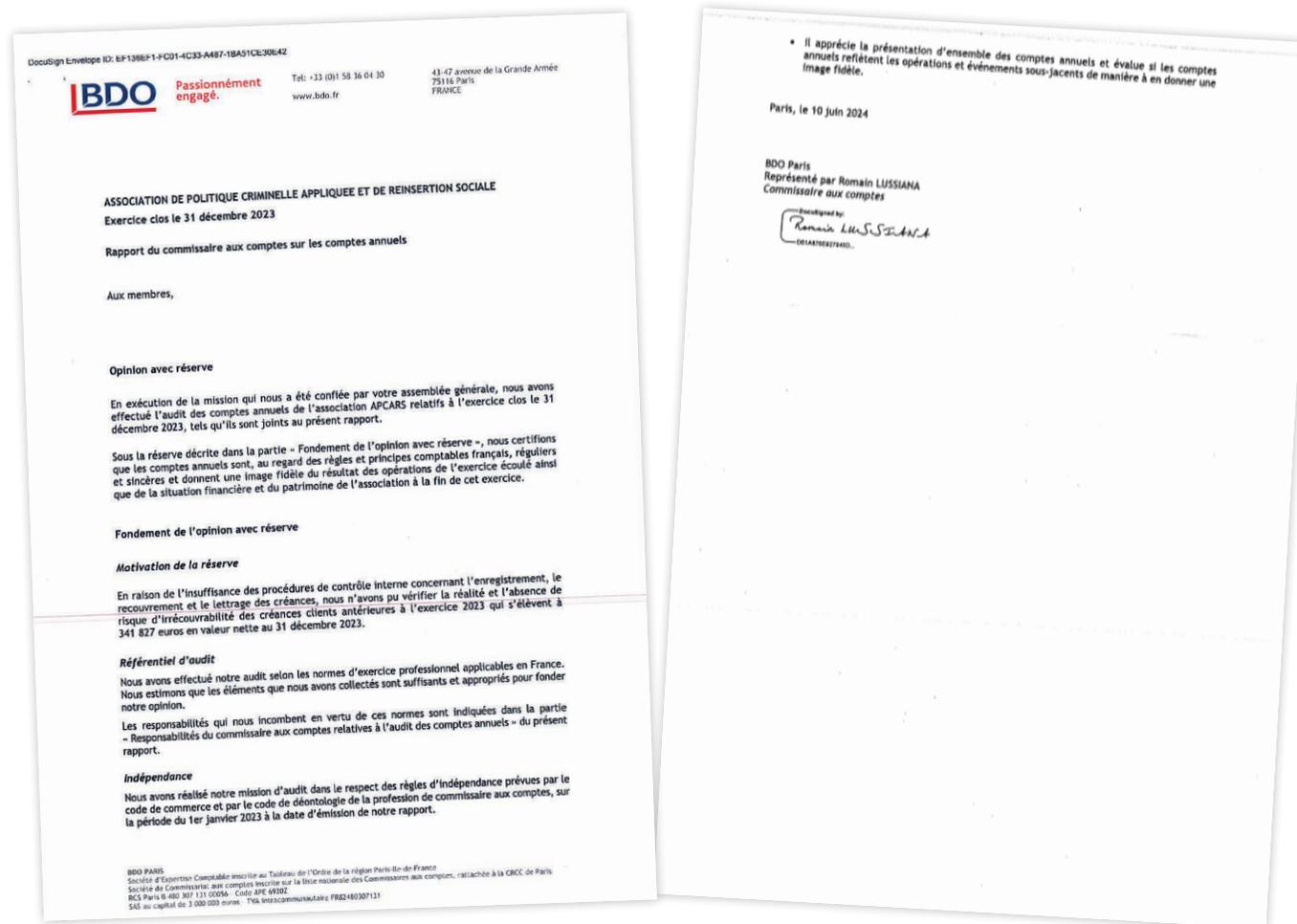
### Proposition d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale de l'APCARS du 10 juin 2023 a approuvé le report des résultats autres que ceux en attentes de contrôle de la part du financeur, à savoir les CHRS, en report à nouveau.

Dans le détail :

- En attente de contrôle : + 115 129 euros pour le CHRS Belleville et + 79 505 euros pour le CHRS Athènes
- En report à nouveau, toutes les autres activités : + 321 615 euros

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



# COMPTE DE RÉSULTAT 2023



	RÉSULTAT AU 31/12/2023	RÉSULTAT AU 31/12/2022
Cotisations	250	260
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 378 715	10 350 399
Ressources liées à la générosité du public		
mécénats		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	313 962	260 156
Utilisations des fonds dédiés	41 313	17 955
Autres produits	1 316	1 849
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>11 735 556</b>	<b>10 630 619</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>3 142 582</b>	<b>2 757 993</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	511 394	396 759
Salaires et traitements	4 790 120	3 809 610
Charges sociales	2 249 036	1 702 475
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	64 048	53 762
Dotations aux provisions	319 435	364 147
Reports en fonds dédiés	62 000	14 350
<b>Autres charges</b>		
Aides financières	2 960	4 229
Autres charges	97 392	139 808
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>11 238 968</b>	<b>9 243 135</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>496 588</b>	<b>1 387 484</b>
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts et produits assimilés	5 725	699
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	389	516
<b>Résultat financier</b>	<b>5 336</b>	<b>184</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>501 924</b>	<b>1 387 668</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
sur opérations de gestion	56 886	25 182
sur opérations en capital	4 096	1 402
<b>Charges exceptionnelles</b>		
sur opérations de gestion	46 656	42 397
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>14 325</b>	<b>-15 812</b>
<b>Total des produits</b>	<b>11 802 262</b>	<b>10 657 903</b>
<b>Total des charges</b>	<b>11 286 013</b>	<b>9 286 047</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>516 249</b>	<b>1 371 856</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>516 249</b>	<b>1 371 856</b>

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

## ACTIF

		EXERCICE N (SELON ANC 2018-06)		EXERCICE N-1 (SELON ANC 2018-06)	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (à déduire)	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement			-	-
	Frais de recherche et de développement			-	-
	Donations temporaires d'usufruit			-	-
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	52 900	52 775	125	291
	Immobilisations incorporelles en cours			-	-
	Avances et acomptes			-	-
				-	-
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains			-	-
Constructions			-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	442 860	232 654	210 206	207 535	
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	10 269	
Avances et acomptes			-	-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	-	
			-	-	
<b>Immobilisations financières</b>			-	-	
Participations et Créances rattachées			-	-	
Autres titres immobilisés	275		275	275	
Prêts			-	-	
Autres	108 420		108 420	95 290	
	-	-	-	-	
<b>Total I</b>	<b>604 454</b>	<b>285 429</b>	<b>319 026</b>	<b>313 660</b>	
Stocks et en-cours	8 464		8 464	203	
<b>Créances</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 841 481	52 689	2 788 792	3 418 706	
Créances reçues par legs ou donations			-	-	
Autres	97 978		97 978	69 619	
Valeurs mobilières de placement			-	-	
Instruments de trésorerie			-	-	
Disponibilités	1 171 883		1 171 883	715 613	
Charges constatées d'avance	68 133		68 133	53 628	
	-	-	-	-	
<b>Total II</b>	<b>4 187 939</b>	<b>52 689</b>	<b>4 135 251</b>	<b>4 257 769</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>4 792 394</b>	<b>338 118</b>	<b>4 454 276</b>	<b>4 571 429</b>	

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023



<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N (SELON ANC 2018-06)</b>	<b>EXERCICE N-1 (SELON ANC 2018-06)</b>
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	26 429	26 429
	<b>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles	962 498	965 179
	Réserves pour projet de l'entité	168 268	168 268
	Autres	30 305	30 305
	<b>Report à nouveau</b>	813 551	-560 985
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	516 249	1 371 856
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>2 517 300</b>	<b>2 001 051</b>	
<b>Fonds propres consommables</b>			
Subventions d'investissement	12 651	16 746	
Provisions réglementées	15 464	15 464	
<b>Total I</b>	<b>2 545 415</b>	<b>2 033 261</b>	
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	62 000	41 313
	<b>Total II</b>	<b>62 000</b>	<b>41 313</b>
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	85 000	85 000
	Provisions pour charges	266 931	261 052
	<b>Total III</b>	<b>351 931</b>	<b>346 052</b>
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 467	980 342
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	141 641	132 536	
Dettes fiscales et sociales	1 139 906	919 973	
Autres dettes	44 984	14 148	
Produits constatés d'avance	143 933	103 803	
<b>Total IV</b>	<b>1 494 931</b>	<b>2 150 802</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>4 454 276</b>	<b>4 571 429</b>	

# REMERCIEMENTS

## À l'Etat et ses services



## Aux conseils régionaux



## Au conseil départemental



## Aux mairies



## Au CDAD : Bouches du Rhone



## A la CAF des Bouches du Rhone



## À nos fédérations



## À nos salariés, collaborateurs et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

## À nos partenaires privés, pour leur soutien



# GLOSSAIRE

## Concernant plus particulièrement les activités de l'APCARS

BAV	Bureau d'aide aux victimes
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CJ	Contrôle judiciaire
CJSE	Contrôle judiciaire socio-éducatif
EP	Enquête de personnalité
ESR	Enquête sociale rapide
JR	Justice restaurative
JRP	Justice résolutive des problèmes
PAD	Point d'accès au droit
RCV	Rencontre condamné-victime
SREP	Service régional d'enquêtes de personnalité
SRJR	Service régional de justice restaurative

## Concernant la justice plus largement

BAR	Bracelet anti-rapprochement
CD	Centre de détention
CDAD	Conseil départemental de l'accès au droit
CI	Comparution immédiate
CIP	Chargé d'insertion professionnelle
COMVIF	Commission des violences intra-familiales
COPJ	Convocation par officier de police judiciaire
CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
CPV/PPV	Convocation par procès-verbal
CPCA	Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique
DPR	Délégué du procureur de la République
ENM	Ecole nationale de la magistrature
JAF	Juge aux affaires familiales
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et de la détention
LC	Libération conditionnelle
LPJ	Loi de programmation de la justice
MDPAAD	Magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit
MJD	Maison de la justice et du droit
PE	Placement extérieur
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PPN	Procédure pénale numérique
PVC	Procès-verbal de carence

RCV	Rencontre condamné-victime
RPM	Réparation pénale des mineurs
SAS	Structure d'accompagnement à la sortie
SMPR	Service médico-psychologique régional
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TJ	Tribunal judiciaire

## Divers

AED	Assistant d'éducation
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AILSI	Alternative à l'incarcération par le logement et le suivi intensif
ALT	Allocation logement temporaire
APVC	Accompagnement et prévention de violences conjugales
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CSAPA	Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
DAF	Directrice administrative et financière
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DRDFE	Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
EMDR	Eye movement desensitization reprocessing
FAS	Fédération des acteurs de la solidarité
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
GAPP	Groupe d'analyse des pratiques professionnelles
IAE	Insertion par l'activité économique
IDEFAV	Institut de défense et d'études des femmes autrement victimes
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives
RRH	Responsable des ressources humaines
RSA	Revenu de solidarité active
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
TI	Travailleur indépendant
VAD	Visites à domicile
VC	Violences conjugales
VIF	Violences intra-familiales



## CONTACTER L'APCARS

### SIÈGE

16 rue de Châteaudun  
75009 PARIS  
Tél. : 07 62 85 14 41  
direction@apcars.org

### ILE-DE-FRANCE

#### Service régional d'enquêtes de personnalité

Tribunal de Commerce  
1 quai de Corse  
75004 PARIS  
Tel : 01 44 32 52 25  
enquete.personnalite@apcars.org

#### Service régional de justice restaurative

Tel. 06 61 54 17 89  
justice.restaurative@apcars.org

### PARIS

#### APCARS 75

Tribunal judiciaire  
Parvis du tribunal  
75859 PARIS CEDEX 1  
Tel : 01 44 32 51 17  
Tel : 01 44 32 95 84  
esr75@apcars.org  
stages75@apcars.org  
controlejudiciaire75@apcars.org

#### CHRS Belleville

45 rue Rébeval  
75019 PARIS  
Tel : 01 40 22 60 90  
chrs.belleville@apcars.org

### CRÉTEIL

#### APCARS 94

Tribunal judiciaire  
Rue Pasteur Vallery Radot  
94011 CRETEIL CEDEX

#### Secrétariat

Tel : 01 41 78 71 82  
secretariat94@apcars.org

#### Service d'enquêtes sociales rapides

Tel : 01 41 78 71 97  
esr94@apcars.org

#### France Victimes 94

Tel : 01 41 78 71 86  
bav94@apcars.org



#### Service de contrôles judiciaires

Tel : 01 41 78 71 82  
controle.judiciaire94@apcars.org

#### Stages

stages94@apcars.org

### BOBIGNY

#### APCARS 93

Tribunal judiciaire  
173 Avenue Paul Vaillant-Couturier  
93008 BOBIGNY CEDEX

#### Service d'enquêtes sociales rapides

Tel : 01 48 31 73 62  
esr93@apcars.org

### MARSEILLE

#### Siège

5 rue d'Arcole  
13006 MARSEILLE

#### Service justice

22 cours Puget  
13006 Marseille  
Tel : 04 91 59 83 72  
tjmarseille@apcars.org

#### Points d'accès au droit

direction-apcarsmarseille@apcars.org

#### CHRS Athènes

5 rue d'Arcole  
13006 Marseille  
Tel. : 04 96 10 04 70  
direction-apcarsmarseille@apcars.org

#### Service Emploi

Tel : 07 71 43 91 69  
serviceemploimarseille@apcars.org

#### Service RSA

22 cours Puget  
13006 Marseille  
Tel : 04 91 15 76 26  
rsa@apcars.org



#### APCARS (siège)

16 rue de Châteaudun  
75009 PARIS  
Tel : 07 62 85 14 41  
direction@apcars.org

@APCARS

www.apcars.fr